
MMA IARD SA

Déclaration
de performance
extra-financière
2021



GRUPE
CO
vea

Sommaire

Éditorial	03
-----------	-----------

Notre modèle d'affaires	07
-------------------------	-----------

Notre ambition

Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa	11
Gouvernance de l'engagement sociétal	12
Analyse des principaux risques sociaux et environnementaux	12

Nos enjeux de durabilité

Entreprise responsable	17
Employeur responsable	26
Assureur responsable	30
Investisseur responsable	36
Taxonomie	41

MMA, un acteur de proximité

→ Éric Lécuyer
Directeur général MMA

« Grâce à la proximité de son réseau d'agents généraux, MMA déploie des initiatives en faveur des territoires. »



— L'année 2021 a été une année éprouvante pour tous sur le plan sanitaire, mais rassurante sur le plan économique. MMA a accompagné ses clients, professionnels et entreprises, dans la gestion des changements induits par le contexte et est restée à l'écoute des besoins spécifiques des sociétaires sur cette période.

Dans le cadre de la stratégie de responsabilité sociale de Covéa, MMA se mobilise plus que jamais pour avoir un impact positif sur l'environnement et la société, et construire un monde plus durable. MMA réaffirme son engagement en renforçant ses actions autour de quatre objectifs prioritaires : l'égalité des chances, la prévention des risques, l'environnement et le développement des territoires.

Grâce à son ancrage local et à la proximité de son réseau d'agents généraux, MMA déploie des initiatives en faveur des territoires. Nos engagements RSE se traduisent par des réalisations concrètes et en adéquation avec nos valeurs.

Cette déclaration de performance extra-financière retrace la vision et les engagements de MMA sur ces dimensions sociétales. —

Covéa, leader de l'assurance mutualiste

- **Covéa est un groupe d'assurance mutualiste engagé** qui gère des relations financières fortes et durables avec les entreprises affiliées. Il a pour mission de veiller à leur pérennité et à leur développement.
- **La société faîtière du groupe Covéa est une SGAM** (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle). Parmi les entreprises affiliées à la SGAM Covéa, certaines sont actionnaires de Covéa Coopérations, société de réassurance de droit français, qui détient à son tour, directement ou indirectement, tout ou partie du capital des sociétés opérationnelles du Groupe, dont MMA IARD SA. Covéa Coopérations constitue ainsi la structure pivot entre les entreprises affiliées à la SGAM et les sociétés opérationnelles du Groupe, dont MMA IARD SA.
- La réglementation ne permettant pas à la SGAM Covéa de publier une déclaration de performance extra-financière (DPEF) unique en raison de la nature de sa structure juridique, **les données extra-financières spécifiques de chacune des filiales assujetties, dont MMA IARD SA, ont été déclinées à leur niveau**. Cette déclinaison va à l'encontre de la stratégie de consolidation du Groupe mais respecte strictement l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et ses décrets d'application.
- **Une déclaration de performance extra-financière volontaire est toutefois publiée au niveau de Covéa**, sur le périmètre de consolidation économique et social du Groupe.



01

Notre modèle d'affaires

Notre modèle d'affaires

Covéa s'appuie principalement sur ses trois marques, MAAF, MMA et GMF, pour proposer des produits d'assurance sur le marché des particuliers, des professionnels et des entreprises, et des salariés du secteur public. Le Groupe intervient dans le domaine des assurances de biens et de responsabilité, de santé et prévoyance, d'épargne et de retraite. Covéa gère également une activité d'acceptations en réassurance.

MMA est une société à réseaux de distribution intermédiés (agents et courtiers) qui intervient sur les marchés des particuliers, des professionnels, des entreprises, des associations et des collectivités locales. Sur le marché des professionnels et des entreprises, MMA IARD SA offre une gamme complète de produits couvrant les garanties responsabilité civile, dommages aux biens ainsi que des contrats d'assurance flottes, construction, agricole, santé et prévoyance. À travers une distribution BtoBtoC auprès de partenaires, elle propose également une gamme affinitaire majoritairement orientée vers les constructeurs automobiles, avec des garanties mécaniques et financières. Sur le marché des particuliers, MMA IARD SA propose une gamme complète qui couvre principalement l'assurance automobile, l'assurance habitation, l'assistance, la protection juridique ainsi que l'assurance santé et la prévoyance.

MMA IARD (SA) : Assurances de biens et responsabilité / Assurances santé et prévoyance

Nos ressources

Une assise financière solide

→ 537 052 368 € capital social MMA IARD (SA)

Des femmes et les hommes engagés

→ 5 075 salariés*
→ 51,6 % de femmes cadres MMA IARD (SA)

Un capital sociétal

→ Modèle actuariel et bases de données,
→ Partenaires, Fournisseurs, Fondation MMA Solidarité
→ Fondation MMA - Entrepreneurs du Futur

Une présence sur les territoires

→ 1 600 points de vente MMA

Activité d'assurance



Notre valeur partagée

→ 5 160,9 M€ CA acquis MMA IARD (SA)

Salariés

→ 94,3 % Taux d'accès à la formation MMA IARD (SA)

Clients

→ 2 972 818 clients MMA dont 401 294 entreprises assurées
→ Montant de prestations payées (MMA) : 2 498 M€
→ 8,6 Note de satisfaction clients (MMA)

Société

→ 48 entreprises rencontrées dans le cadre du dialogue actionnarial (ESG - Covéa)
→ 4,1 M€ de mécénats et de partenariats d'intérêt général (Covéa)

Maîtrise de l'empreinte environnementale de notre activité

Renouvellement de la certification BREEAM In-Use du site de Paris Saint-Lazare, certification BREEAM In-Use du bâtiment de formation de Chartres, renouvellement de la certification BREEAM In-Use de l'immeuble 14 Haussmann. Hausse de 14,16 % des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie/m² sur l'exploitation.

* CDD et CDI hors suspendus

Territoires

→ 3,3 % des salariés du bassin d'emploi du Mans et 2,2 % de salariés du bassin d'emploi de Chartres travaillent chez MMA

En 2018, nous lançons le plan stratégique cové@venir 2021, dont les objectifs étaient de créer plus de valeurs pour nos clients, notre Groupe et nos collaborateurs, à travers 4 axes de développement.

1. Les marchés et segments à valeur
2. L'excellence de l'expérience client
3. L'excellence opérationnelle
4. Des équipes fières et engagées

Il s'est déployé dans un contexte de crise sanitaire, qui a évidemment impacté son déroulement, mais qui a aussi révélé notre capacité de résistance et d'adaptation.

Ainsi, malgré cette crise, de nombreux objectifs sont atteints :

- la consolidation de notre position sur les marchés des professionnels et des entreprises, la relance du développement sur les marchés des clients particuliers, la poursuite du développement en affinitaire avec le démarrage d'une diversification sur les marchés hors automobile ;
- l'amélioration de la satisfaction client, l'installation des conditions d'une relation client simple, efficace et personnalisée, l'accélération de la digitalisation de la relation client et le développement de services aux particuliers et aux professionnels ;
- le lancement d'un grand programme de simplification de nos modes de fonctionnement et l'élaboration d'un outil structurant la relation client dans les agences ;
- l'adaptation de nos organisations et modalités de travail face à la crise sanitaire et la transformation du modèle managérial pour favoriser la coopération, l'agilité et la performance.

Le plan stratégique « Covéa 2024 - Grandir ensemble »

fixe les priorités du Groupe pour les trois années à venir. MMA s'inscrit dans la continuité des plans d'actions initiés et va poursuivre ses actions autour de trois axes. Le premier axe porte sur son cœur d'activité d'assurance, avec comme enjeux de consolider ses positions sur ses marchés prioritaires et de poursuivre l'amélioration de sa rentabilité :

- sur le marché des professionnels et des entreprises, avec la poursuite d'un développement sécurisé, en se centrant sur les entités de moins de 1 000 salariés ;
- sur le marché des particuliers, avec l'intensification de sa dynamique de développement et la modernisation de l'offre ;
- sur l'affinitaire, avec la consolidation de ses marchés historiques et la sécurisation de l'activité.

Le deuxième axe aborde les transformations à mener pour répondre, d'une part, aux différentes évolutions des marchés, des attentes clients sur l'omnicanalité, de la distribution des réseaux intermédiés et, d'autre part, pour construire des solutions informatiques modernes, agiles et orientées vers l'expérience client.

Le troisième axe consiste à renforcer son engagement auprès :

- de ses clients, en leur faisant vivre une expérience mémorable à travers une marque singulière et engagée ;
- de la société, en devenant un assureur reconnu pour son engagement sociétal et en l'illustrant notamment dans des initiatives en faveur des territoires ;
- des collaborateurs, en poursuivant la dynamique managériale initiée, en développant les compétences nécessaires aux métiers de demain et en favorisant l'innovation au sein des activités.



02

Notre ambition

- P. 11 Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa
- P. 12 Gouvernance de l'engagement sociétal
- P. 12 Analyse des principaux risques sociaux et environnementaux

2.1

Notre Impact Sociétal : la stratégie RSE de Covéa

Assureur de premier plan, dans la continuité de son métier qui est de protéger, Covéa se veut acteur de la transition sociétale et écologique. Le Groupe cherche à construire un modèle de croissance durable, qui bénéficie à ses parties prenantes habituelles, ses sociétaires et clients, ses collaborateurs et, au-delà, à la société au sens large.

Pour cela, Covéa s'est fixé une ambition : **accompagner chacun vers un monde de croissance durable**.

En ce sens, le Groupe développe ses responsabilités socles sur chacune de ses sphères d'activité et d'influence en tant qu'entreprise, employeur, assureur et investisseur.

Pour aller plus loin, il a décidé d'étendre son action en se concentrant sur cinq champs où son action est légitime et son potentiel d'impact fort.

- **L'égalité des chances** : Covéa veut promouvoir une société plus inclusive, en menant des actions en faveur de la parité et de l'employabilité, en luttant contre toute forme de discrimination.
- **Les savoirs** : l'accès du plus grand nombre aux savoirs est complémentaire de l'enjeu d'égalité des chances. Le Groupe et ses marques développent des partenariats à vocation éducative et culturelle.
- **La prévention des risques** : elle fait partie intégrante du métier d'assureur. C'est un savoir-faire dont Covéa, assureur responsable, veut faire profiter ses clients et aussi l'ensemble de la société.
- **Les territoires et la proximité** : nous voulons encourager le dynamisme économique local pour concourir à réduire les fractures géographiques.
- **L'environnement – la transition écologique** : Covéa contribue à accélérer la transition vers un modèle de société plus durable, en réduisant son empreinte écologique, en privilégiant l'investissement à impact et en sensibilisant ses sociétaires et clients.

Pour réaliser ce projet ambitieux, Covéa s'est doté en 2020 d'une nouvelle stratégie, intitulée « Notre Impact Sociétal » (NIS). Celle-ci vise à créer un impact sociétal fort, inclusif et concret, matérialisé par une exigence et un discours de preuves (#PreuveEnEst).

La démarche d'impact sociétal implique toutes les entités. En 2021, une trentaine de projets, mobilisant près de 200 contributeurs internes dans 95 % des grandes directions du Groupe, ont été déployés.

Le Groupe intègre au cœur même de son nouveau plan stratégique, « Covéa 2024 - Grandir ensemble », ses ambitions en matière de handicap et de soutien au droit des femmes, de développement de sa trajectoire bas carbone ainsi que la création d'une fondation.

La stratégie d'impact sociétal déployée par MMA

Pour MMA, le rôle d'un assureur n'est pas seulement de « réparer » un aléa mais également de faciliter dans la durée la vie et l'activité de tous ses clients.

Cela nous engage dans la mise en œuvre d'une politique d'impact sociétal qui rend nos initiatives plus visibles et encourage nos clients à adopter des comportements encore plus responsables.

MMA œuvre au quotidien pour tenir sa promesse et apporter des preuves de son engagement :

- en étant proche de ses clients sur tout le territoire ;
- en fournissant des conseils qui anticipent l'exposition aux risques ;
- en apportant des offres et des services qui facilitent les moments de vie en lien avec l'assurance ;
- en innovant pour toujours vivre avec son temps.

La politique d'impact sociétal de MMA est parfaitement alignée avec l'ambition du groupe Covéa d'accompagner chacun vers un monde de croissance durable. Elle s'adresse aux clients particuliers ainsi qu'aux professionnels et entreprises.

MMA a choisi de prioriser son engagement autour de quatre objectifs :

1. la prévention des risques ;
2. le développement des territoires ;
3. l'égalité des chances ;
4. l'environnement.

2.2

Gouvernance de l'engagement sociétal

Le Comité stratégie RSE, au sein du Comité exécutif de Covéa, coordonne les orientations de la stratégie d'engagement sociétal. Il se réunit deux fois par an. Le Comité RSE, quant à lui, agit en tant qu'instance opérationnelle en charge des projets d'impact sociétal. Ces deux instances promeuvent et suivent la mise en œuvre de la stratégie et des principaux projets et relaient les décisions et les informations dans les équipes.

Le déploiement de la stratégie d'engagement sociétal bénéficie par ailleurs d'un haut niveau de sponsoring, avec l'implication de 41 membres de la Direction au sein des comités de pilotage du programme « Notre Impact Sociétal ».

La Direction de l'Engagement sociétal, rattachée au Directeur général adjoint du Groupe, conduit les orientations stratégiques définies en Comité stratégie RSE et est responsable de tenir les membres des Conseils d'administration informés de l'avancée des engagements.

Au sein de cette direction, l'Agence de la transition sociétale et écologique pilote la démarche et mène des actions à caractère social, environnemental et sociétal pour l'ensemble des marques du Groupe, dont MMA IARD SA, ou en complément d'actions menées en propre par les marques. Enfin, elle organise des actions auprès des 21 000 collaborateurs de Covéa en France.

En 2021, l'agence a intégré quatre collaborateurs permanents supplémentaires, et compte au total quatorze collaborateurs, renforçant ainsi son expertise dans les domaines de la diversité, de la finance durable et de la mesure d'impact.

L'Agence s'appuie sur les réseaux de correspondants géographiques et correspondants métiers, ainsi que sur des réseaux dédiés spécifiquement aux sujets du handicap et de l'égalité femmes-hommes, respectivement « le réseau des engagés » et les ambassadrices Cov&elles, soit près de 80 correspondants. Ceux-ci ont pour mission de relayer et de décliner la politique et les actions de Covéa sur les différents sites, au sein des différentes directions métiers.

2.3

Analyse des principaux risques sociaux et environnementaux

Covéa a identifié six principaux risques sociaux et environnementaux liés à son modèle d'affaires et à celui de ses filiales principales, en s'appuyant sur les référentiels de France Assureurs (anciennement Fédération Française de l'Assurance). Ces risques sont corrélés aux enjeux RSE du Groupe, définis au moyen d'une analyse de matérialité, et aux cartographies des risques internes. Ils ont fait l'objet d'une validation en Comité RSE.

Risque de dégradation du climat social

La dégradation du climat social peut avoir plusieurs causes : l'absence ou les mauvaises conditions d'exercice du dialogue social, la non-prise en compte de la santé des collaborateurs et de leur qualité de vie au travail, l'absence de mesures pour garantir l'employabilité et la non-prise en compte de la diversité. La dégradation du climat social peut conduire à une baisse de la motivation des collaborateurs, à des difficultés à retenir les talents, à une baisse de la performance et à une dévaluation de l'image du Groupe.

Risque cyber

Le risque cyber consiste à être exposé à une atteinte d'origine immatérielle à la disponibilité, la confidentialité, l'intégrité ou la traçabilité du système d'information. L'application du règlement général sur la protection des données (RGPD) protège la vie privée de nos clients et de nos collaborateurs en assurant la sécurité et la confidentialité des données personnelles confiées.

Risque de réputation

L'éthique des affaires et la gouvernance responsable sont des enjeux RSE clés pour Covéa. La lutte contre le risque de corruption et contre les risques sociaux et environnementaux liés au recours aux sous-traitants et fournisseurs correspondent à des obligations réglementaires. Leur non-respect fait courir un risque de sanction administrative ou judiciaire et peut entacher la réputation de Covéa à l'égard de ses parties prenantes internes et externes (collaborateurs et leurs représentants, clients, fournisseurs et sous-traitants, partenaires commerciaux, organismes de contrôle, organismes professionnels). La réputation du Groupe passe également par sa responsabilité vis-à-vis de son impact sur les territoires.

Risque technique et commercial

Plusieurs facteurs pourraient entraîner une baisse de l'attractivité du Groupe : des offres et des services inadaptés aux besoins des clients (notamment ceux liés aux conséquences du changement climatique et aux évolutions sociétales), la mauvaise compréhension des contrats et des garanties ou le défaut dans l'exercice du devoir de conseil tout au long de la relation (souscription, prévention, sinistre).

Risque ESG lié aux investissements

Une maîtrise insuffisante des impacts environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les investissements engendre des risques pour Covéa et ses parties prenantes : risque de réputation, financier ou réglementaire. La performance des investissements peut s'en trouver affectée. La *soft law* (juridicité discutée) et les réglementations se renforcent, appelant les investisseurs à accroître leur transparence sur la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance dans leurs processus d'investissement.

Risque environnemental lié à notre activité

Les activités d'assurance et d'assistance ont un impact direct limité sur l'environnement. Il concerne principalement le fonctionnement interne, l'activité de gestionnaire de patrimoine immobilier et la politique d'investissement. Il se mesure à travers le bilan des émissions de gaz à effet de serre. Les principaux postes d'émissions sont liés à la détention et à l'utilisation des immeubles et des matériels nécessaires à l'exercice de l'activité ainsi qu'aux déplacements des salariés pour se rendre sur leur lieu de travail ou assurer leurs missions.

Le métier d'assureur consiste à anticiper le risque et à gérer ses activités sur le long terme.

Covéa et ses filiales, dont MMA IARD SA, exercent leurs activités en prenant en compte l'impact du changement climatique. Le Groupe offre à l'ensemble de ses clients, particuliers, professionnels et entreprises, des garanties adaptées au changement climatique et aux évolutions sociétales majeures.

Covéa, dont MMA IARD SA, déploie les politiques et suit la performance de ses plans d'action pour atténuer ou faire disparaître ces risques. Ces diligences sont intégrées au socle de responsabilités et aux cinq champs d'action (voir la table de correspondance en fin de document).

Compte tenu de la nature de l'activité décrite ou du fait de la non-cotation en bourse de la société, les autres catégories d'informations obligatoires ne constituent pas un risque pour les filiales du groupe Covéa, dont MMA IARD SA.



03

Nos enjeux de durabilité

P. 17 Entreprise responsable

- P. 17 Promouvoir l'égalité des chances pour une société plus inclusive
- P. 18 Donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre
- P. 19 Participer à l'évolution socio-économique des territoires
- P. 20 Maîtriser l'empreinte environnementale de notre activité
- P. 22 Promouvoir la RSE dans la pratique des affaires
- P. 25 Garantir la sécurité des données et des systèmes d'information

P. 26 Employeur responsable

- P. 26 Assurer la santé et la qualité de vie au travail des salariés
- P. 27 Contribuer au développement durable du capital humain et à la gestion des talents
- P. 28 Promouvoir la diversité et l'égalité des chances
- P. 29 Maintenir la qualité du dialogue social

P. 30 Assureur responsable

- P. 30 Créer une expérience client qui accompagne autant qu'elle assure
- P. 32 Adapter nos offres, nos services et nos prestations d'indemnisation aux enjeux sociétaux et environnementaux
- P. 34 Partager notre science du risque, sensibiliser et engager à la prévention

P. 36 Investisseur responsable

- P. 37 Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la stratégie d'investissement
- P. 39 Investir dans des placements immobiliers responsables

P. 41 Taxonomie européenne

- P. 41 Évaluation des investissements 2021 éligibles à la taxonomie
- P. 43 Évaluation des primes émises 2021 éligibles à la taxonomie – Activité de souscription d'assurance (non-vie)

- La démarche d'engagement sociétal du Groupe, « **Accompagner chacun vers un monde de croissance durable** », concentrée sur ses cinq champs d'action, irrigue pleinement nos réalisations en tant qu'entreprise, employeur, assureur et investisseur responsable.
- Dans sa dimension d'entreprise responsable, Covéa développe des actions en faveur de l'égalité des chances et du partage des savoirs au plus grand nombre pour une société plus inclusive et, par ailleurs, soutient le dynamisme des territoires.
Être une entreprise responsable, c'est aussi veiller à maîtriser l'empreinte environnementale de son activité, promouvoir la RSE dans la pratique des affaires ou encore garantir la protection des données et des systèmes d'information.
- La façon d'être de Covéa en tant qu'employeur responsable s'exprime par une attention forte à la santé et à la qualité de vie au travail de ses collaborateurs, au développement de son capital humain, à la promotion de la diversité et au maintien du dialogue social.
- Dans l'exercice de son métier d'assureur, Covéa veut créer une expérience client qui accompagne autant qu'elle assure, développer des offres, des services, des prestations d'indemnisation qui répondent aux enjeux sociétaux et environnementaux, et agir pour prévenir les risques.
- Enfin, Covéa, en tant qu'investisseur, s'est fixé deux priorités : intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à sa stratégie d'investissement et investir dans des placements immobiliers responsables.

3.1 Entreprise responsable

3.1.1 Promouvoir l'égalité des chances pour une société plus inclusive

Politique

Pour Covéa et ses marques, agir en faveur de la parité, de l'insertion professionnelle et de la lutte contre les discriminations est une conviction forte.

Faire progresser la cause des femmes dans le Groupe, par exemple, leur assurer la protection dont elles ont besoin dans la société, est l'une de nos priorités, bien inscrite dans l'origine de notre métier, mais c'est surtout un devoir envers la société. En employant 21 000 collaborateurs en France dont plus de 60 % de femmes, Covéa place le sujet de l'égalité des chances au cœur de sa stratégie d'impact sociétal.

Le Groupe s'engage également en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, tant en interne que via ses actions de mécénat et partenariats.

C'est, en effet, à travers le mécénat et les partenariats que le Groupe étend son impact pour la diversité et l'égalité des chances, de manière à promouvoir une société plus inclusive.

La coordination des mécénats et partenariats est assurée par la Direction de la Communication externe & institutionnelle, des Partenariats et du Mécénat.

Nos actions de mécénat et partenariats en faveur de l'égalité des chances et l'inclusion

S'engager pour les droits des femmes avec la Fondation des Femmes

Partenaire de la Fondation des Femmes, Covéa a réalisé dès le début du confinement un premier don pour faire face à l'urgence d'une protection contre les violences faites aux femmes.

500 000 €

versés en 2020.

Covéa soutient à présent deux nouveaux programmes.

Le premier consiste à aider les associations dans le montage de projets tels que la création de « Maisons des femmes » ou bien le développement de dispositifs d'écoute 7j/7, encore trop peu nombreux sur l'ensemble du territoire.

Le second vise à sensibiliser davantage tous les publics grâce notamment à un observatoire sur les femmes et à une exposition itinérante qui a sillonné la France tout au long de l'année 2022.

Dans le cadre de ce partenariat, la Fondation des Femmes prend soin de mesurer l'impact de ses programmes en mettant en évidence le changement auquel Covéa contribue, notamment :

- 100 000 femmes bénéficiaires, 4,2 M € reversés à plus de 574 projets associatifs ;
- 770 000 kits de première nécessité distribués ;
- 20 500 nuitées d'urgence financées ;
- plus de 10,1 millions de personnes touchées par les contenus sur Facebook.

Faciliter le parcours scolaire et professionnel des jeunes filles

Dans le cadre de son partenariat avec l'association « Capital Filles », des collaboratrices de Covéa accompagnent dans leur parcours scolaire et professionnel des jeunes lycéennes issues des quartiers populaires et des territoires ruraux.

85

marraines collaboratrices de Covéa se sont portées volontaires pour l'année scolaire 2020-2021, dans quatorze académies.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes défavorisés avec NQT

Partenaire de l'association « Nos Quartiers ont des Talents » depuis 2015, le Groupe s'engage pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés issus de quartiers ou de milieux défavorisés. Engagés à mettre leur expérience professionnelle et leur réseau au service de l'insertion professionnelle de leurs filleuls, en 2021, les parrains et marraines de Covéa se sont mobilisés pour répondre à la forte demande des jeunes. L'une d'entre eux a d'ailleurs été récompensée par NQT à l'occasion de l'événement national « Nos Mentors ont des talents ».

124

parrains et marraines Covéa ont accompagné 151 jeunes.

72 %

des jeunes accompagnés en 2021 ont trouvé un poste ou une formation à l'issue du parrainage.

Deux séances de *speed-coaching* ont été réalisées à distance en 2021, offrant la possibilité à 37 jeunes de recevoir une aide ponctuelle dans leur recherche d'emploi.

Favoriser l'insertion professionnelle des jeunes via des partenariats avec des écoles

Dans le cadre de son engagement sociétal auprès des jeunes, Covéa a signé plusieurs partenariats auprès d'écoles : l'Université Paris-Dauphine, l'EFREI et La Web School Factory.

De nombreux événements ont eu lieu tout au long de l'année pour favoriser les rencontres entre les étudiants et les managers ou collaborateurs du Groupe occupant les professions correspondant aux filières pédagogiques de ces écoles. À travers ces partenariats, Covéa mène une politique volontariste pour insérer les jeunes dans la vie professionnelle.

La Fondation Agir contre l'Exclusion (FACE) pour les quartiers

Dans le cadre de la charte « La Sarthe, une chance. Les Entreprises s'engagent » de la Fondation Agir Contre l'Exclusion (FACE), Covéa et MMA s'engagent en faveur de l'orientation scolaire et professionnelle, l'emploi, l'insertion et la formation dans des quartiers prioritaires de la politique de la ville, dans le département de la Sarthe.

La Fondation MMA Solidarité, pour les personnes en situation de handicap et accidentées

Sous l'égide de la Fondation de France, la Fondation MMA Solidarité accompagne des projets d'intérêt collectif visant à promouvoir les capacités, le bien-être, l'épanouissement et l'inclusion sociale de personnes en situation de handicap, et prioritairement des jeunes victimes d'accident.

En 2021, la Fondation MMA Solidarité a contribué à 54 nouveaux projets pour un montant de :

462 174 €

Ouverte à toutes les formes de handicap, tout en accordant une priorité aux projets bénéficiant aux personnes victimes d'un handicap d'origine accidentelle, la Fondation MMA Solidarité s'est, cette année encore, manifestée dans de nombreux domaines tels que :

- Lab-Lab : mise à disposition de son expertise et de ses moyens pour fabriquer des prothèses individuelles avec participation des bénéficiaires eux-mêmes ;
- Pôle Régional du Handicap (Centre de l'Arche) : soutien d'un grand programme de réadaptation en réalité virtuelle.

Depuis sa création en 1983, la Fondation MMA Solidarité a accompagné plus de 2 300 projets, qui ont aidé plus de 22 000 personnes en situation de handicap.

3.1.2 Donner accès et transmettre le savoir au plus grand nombre

Politique

Covéa et ses marques, dont MMA IARD SA, sont partenaires de projets culturels, intellectuels ou éducatifs. En inscrivant les savoirs comme l'un des champs d'action de sa stratégie d'impact sociétal, le Groupe donne un signal fort à ses partenaires. Il affirme vouloir renforcer ses actions de mécénat, ses partenariats et ses projets éducatifs et culturels auprès des populations vulnérables pour la valeur sociale qu'ils créent.

Actions de l'année et résultats

Soutien au Festival Atmosphères

En 2021, Covéa a renouvelé pour la 4^e année consécutive son partenariat de mécénat avec le Festival Atmosphères qui allie cinéma, culture et science pour mobiliser le public en faveur du développement durable. L'engagement du Groupe s'illustre à travers des actions de sensibilisation de ses collaborateurs et de soutien auprès du festival. À cette occasion, aligné avec notre politique d'impact sociétal, notre réseau d'« ambassadeurs RSE » a été mobilisé dans le cadre de la « Journée entreprise » sur le thème de l'égalité des chances pour suivre le programme du festival.

3.1.3 Participer à l'évolution socio-économique des territoires

Nous sommes un acteur de la dynamisation des territoires par notre taille et grâce à notre implantation géographique. Nos nombreux sites de production et nos agences se répartissent sur l'ensemble du territoire national.

Nos territoires sont des centres urbains de toutes tailles, des zones périurbaines, parfois sensibles, des campagnes dynamiques, souvent proches des littoraux, et des campagnes fragiles où l'accès aux soins et aux services est raréfié.

Politique

Nos marques ont un rôle important à jouer pour réduire les fractures géographiques. Actrices de service local, elles sont aussi un maillon du nécessaire lien social. Elles stimulent la vie économique sur leurs territoires en partenariat avec les prestataires et les réparateurs impliqués dans la chaîne de l'assistance et de l'indemnisation des sinistres. Elles soutiennent les start-up et les entreprises innovantes et impulsent des solutions nouvelles pour répondre aux enjeux émergents de l'assurance. Elles sont également partenaires d'institutions œuvrant pour le dynamisme économique local comme les chambres de commerce, les chambres des métiers ou encore les administrations.

Implantation de nos sites centraux

Par son implantation, le groupe Covéa participe à l'évolution socio-économique des territoires. Il assure la proximité auprès de ses clients grâce au maillage territorial de ses marques. Il agit sur les bassins d'emploi de ses principaux sites et soutient les entreprises locales par l'action de ses fondations et de ses incubateurs.

La totalité de l'effectif de MMA se situe en France. Les quatre sites principaux sont Le Mans, Chartres, Strasbourg et Paris.

En 2018 (derniers chiffres INSEE), MMA emploie 3 282 salariés sur les sites du Mans, ce qui représente 4,3 % des emplois salariés de la commune du Mans et 3,3 % des emplois salariés de l'Unité Urbaine du Mans.

MMA emploie 957 salariés sur son site de Chartres, ce qui représente 3,6 % des emplois salariés de la commune de Chartres et 2,2 % des emplois salariés de l'Unité Urbaine de Chartres. Aux impacts sur les emplois directs s'ajoutent ceux sur les emplois indirects par le recours aux prestataires locaux de transports, d'éducation, de commerce, de vie sociale et culturelle.

Maillage territorial

Avec 1 600 points de vente répartis sur le territoire français, MMA dispose d'un réseau constitué de 1 045 agents généraux et de leurs 4 768 collaborateurs, garants de la proximité avec ses clients.

Périmètre groupe MMA = base sociale (N-3) Chartres ou Le Mans/nombre de salariés sur les bassins d'emplois de Chartres ou Le Mans (chiffres INSEE N-3).

Actions de l'année et résultats

Covéa poursuit sa dynamique au sein des écosystèmes numériques régionaux. Le Groupe a pour objectif d'accroître sa proximité avec les start-up qui innovent dans le digital, en particulier dans l'AssurTech.

Le Mans Tech

MMA est membre fondateur de l'association Le Mans Tech, qui a pour objectif d'accélérer le développement des start-up dans le domaine des nouvelles mobilités et des énergies propres en leur apportant l'appui de l'écosystème local, national et international.

L'association Le Mans Tech organise des événements et des rencontres avec des experts et des investisseurs. Dans ce cadre, le 28 septembre 2021, s'est tenu au MMArena le salon X-Mobility, le rendez-vous BtoB international des nouvelles mobilités, organisé par Le Mans Tech, avec l'objectif de promouvoir échanges et réflexions autour des questions de la mobilité et des technologies propres.

En tant que membre de Le Mans Tech, MMA a accompagné notamment trois projets :

- Masira : solution de mobilité décarbonée (bioGNV), abordable et accessible à tous ;
- Yuwway : application de comparaison et de réservation d'offres de transport du quotidien ;
- SuriMove : application gérant des véhicules partagés entre voisins.

La Fondation des Entrepreneurs du Futur

MMA a créé la Fondation des Entrepreneurs du Futur, qui a pour champ de réflexion et d'action la personne de l'entrepreneur, sa forme physique et mentale, et les interactions que cette personne entretient avec son entreprise et son territoire face à toutes les mutations.

La Fondation se veut être aussi un moteur des dynamiques entrepreneuriales engagées et responsables dans les territoires. Elle pousse au jeu collectif les entrepreneurs et leurs réseaux d'élus et d'associations pour partager et mettre en œuvre des solutions innovantes, en partenariat avec les écosystèmes territoriaux.

L'un des principaux domaines d'action de la Fondation est la production et la diffusion de contenus robustes, notamment des études, ainsi que l'organisation d'événements pour soutenir les entrepreneurs.

En 2021, à travers ses partenariats, de nombreuses actions ont été menées :

- publication de deux études, l'une portant sur l'emploi et compétences en Sarthe avec le Medef 72, la CCI 72, et diverses fédérations professionnelles et l'autre, annuelle, sur l'état d'esprit et la santé physique et mentale des dirigeants face à la reprise ;
- soutien de la publication du livre sur la Transmission d'entreprise (avec le Transmission Lab, dont la Fondation est mécène) ;
- publication du rapport « Regards croisés sur le développement de l'innovation et l'international dans les PME-PMI de territoires d'industrie » publié en mars 2021, qui présente le retour d'expérience des 36 étapes de la 1^{re} Tournée de l'Innovation dans les territoires d'Industrie, dont la Fondation est un partenaire majeur ;
- organisation de nombreux événements dans les territoires, dont la Tournée de la Grande Relance avec le Lab de BPI France et la Tournée de l'Innovation et du développement international avec l'institut InnovENT-E.

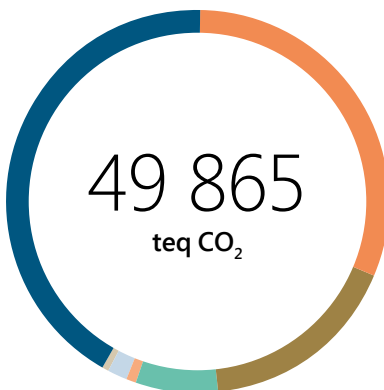
3.1.4 Maîtriser l'empreinte environnementale de notre activité

Politique

Covéa s'engage dans le défi universel que représentent la défense de l'environnement et la transition écologique en ayant conscience des enjeux qui lui sont propres.

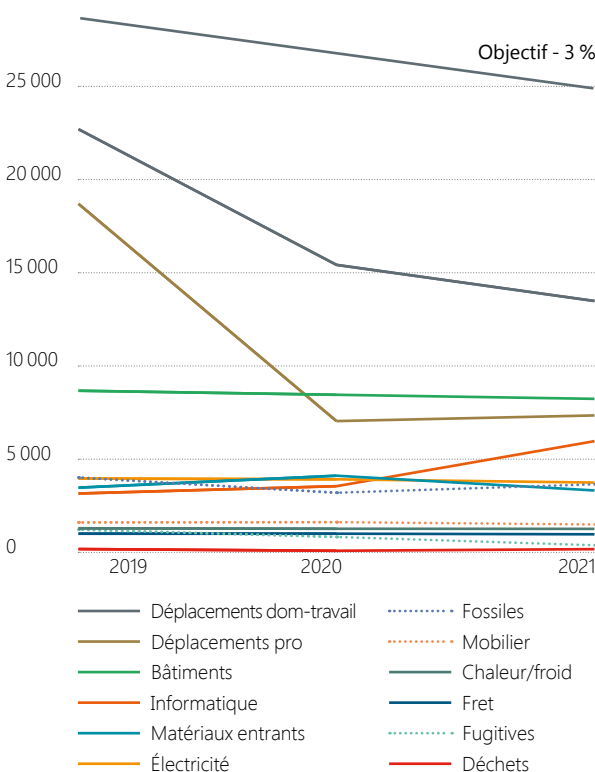
Le Groupe s'investit ainsi pour une croissance durable, avec pour objectif la réduction de ses émissions directes de gaz à effet de serre de 3 % par an. Grâce à la méthode *Science Based Targets*, les sources d'émissions de Covéa et les leviers pour les diminuer ont été identifiés. Une trajectoire pour réduire ces émissions a ensuite été établie. Cette « trajectoire bas carbone » constitue le fil directeur du Groupe sur le sujet avec trois grands jalons alignés sur les objectifs mondiaux définis par les COP 21 et 26 : 2024, 2034 et 2050. L'impact carbone de Covéa est principalement lié aux déplacements des salariés ainsi qu'à la détention et à l'utilisation des immeubles et des matériels nécessaires à l'activité.

BILAN CARBONE 2021



- 42 % déplacements
- 31 % immobilisation
- 17 % énergie
- 7 % matériaux entrants
- 1,9 % fret
- 0,7 % fluides frigorigènes
- 0,3 % déchets

TRAJECTOIRE BAS CARBONE



Actions de l'année et résultats

En 2021, Covéa a poursuivi son engagement pour réduire l'impact environnemental lié aux déplacements de ses collaborateurs, tant pour les trajets professionnels que pour les trajets domicile-travail. Cela s'est traduit par l'ajout de nouveaux véhicules hybrides rechargeables et électriques dans les catalogues de flottes de location longue durée et l'hybridation ou l'électrification d'une partie de la flotte des directeurs.

Concernant les déplacements domicile-travail, les collaborateurs du Groupe ont été sensibilisés à la mobilité douce via un important plan vélo. Des animations autour du marquage, des réparations, l'essai de vélos à assistance électrique et un challenge visant à parcourir collectivement le plus de kilomètres possibles ont été organisés. Sur ce dernier, tous les 100 kilomètres, le Groupe s'est engagé à replanter un arbre. Ainsi, en 2021, 1 000 arbres ont été plantés. Une étude a également été menée en vue de faire évoluer les infrastructures du Groupe pour favoriser les mobilités douces, notamment pour les collaborateurs se déplaçant à vélo (douches, abris vélos, rampes, voies cyclables au sein des campus, etc.).

Covéa Immobilier a poursuivi le déploiement et l'animation de sa politique de développement durable. Ainsi, une plénière de l'immobilier d'exploitation s'est tenue en juin et a été un moment fort dédié à cette thématique. Une action fédératrice et concrète a aussi été réalisée avec l'opération « MyTree », où les collaborateurs ont contribué à un projet de plantation de 350 arbres à l'automne 2021.

Sur la réduction des consommations d'énergie, Covéa Immobilier a poursuivi ses efforts au sein du parc du Groupe durant l'année 2021 avec la mise en place du projet « Éco Énergie Tertiaire » : structurés et lancés au sein des Pôles Exploitation Le Mans, Niort et Paris, les premiers plans d'actions ont été établis avec un cabinet conseil en gestion de l'énergie, en vue d'atteindre les objectifs de réduction de 40 à 60 % de consommation d'énergie dans les délais réglementaires exigés.

À partir de 2022, un projet visant à rafraîchir les bâtiments du site Le Mans Californie tout en limitant leur consommation énergétique et leur empreinte carbone verra le jour.

Par ailleurs, fort de son engagement à réduire son empreinte environnementale, Covéa Immobilier recherche pour ses immeubles en propriété une certification et/ou un label environnemental lors de tout projet de construction. En 2021, ont été obtenu :

- le renouvellement BREEAM In-Use du site de Paris Saint-Lazare ;
- la certification BREEAM In-Use du bâtiment de formation de Chartres.

62 840 m²

certifiés/labellisés « Travaux » pour le patrimoine Exploitation des sites centraux (identique à 2020).

+ de 68 000 m²

certifiés et labellisés « Exploitation » (65 770 m² en 2020).

L'axe économie circulaire a également été développé avec le réemploi de matériaux sur les chantiers et la recherche de matériaux de réemploi en alternative aux matériaux neufs, dans le cadre du programme « Booster du Réemploi », sur le projet « Espace Pôle Le Mans ».

En outre, une politique de gestion des déchets de chantier a été définie. Celle-ci sera déployée en 2022 via un projet pilote sur un chantier du pôle Le Mans, avant généralisation à tous les pôles et à tous les chantiers. Des pilotes ont été également mis en œuvre pour favoriser le réemploi de mobilier, *in* ou *ex situ*. Enfin, une analyse réglementaire a été menée sur la traçabilité des déchets, en vue de déployer en 2022 un registre spécifique pour l'ensemble des déchets du Groupe et de définir une stratégie en matière d'obligations imposées à nos prestataires et fournisseurs sur ce sujet.

Durant l'année 2021, Covéa a poursuivi son engagement fort amorcé en 2020 pour réduire ses déchets :

- le projet « Zéro Plastique » a été complété par une nouvelle distribution de gobelets réutilisables en juillet 2021 ;
- une solution de collecte et de recyclage des mégots de cigarettes est déployée sur de nombreux sites centraux ;
- à l'occasion de la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets, Covéa a mené une opération de collecte inédite de matériels informatiques non utilisés en partenariat avec l'association « Les Ateliers du Bocage », reconnue depuis plus de 25 ans pour son expertise en tri et réemploi ainsi que pour ses activités environnementales et numériques solidaires ;
- un pilote de recyclage des masques a été lancé sur les sites du Mans et Paris Saint-Lazare.

Sur le volet restauration, des actions « anti-gaspillage » ont été mises en œuvre en lien avec notre prestataire Sodexo sur tous les restaurants. L'offre de plats non carnés (en faveur de la trajectoire bas carbone) a été élargie.

Le volet relatif à la biodiversité est également au cœur des préoccupations de Covéa Immobilier. Sur le site de Chartres, un projet de transformation du site sur 3 ans est en cours. Dans ce cadre, une étude écologique a été menée afin de préserver et développer la biodiversité tout en améliorant la valeur d'usage du campus pour les collaborateurs.

19,03 kgeqCO₂/m²

Émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie /m² (16,66 kgeqCO₂/m² en 2020 et 20,13 kgeqCO₂/m² en 2019).

La tonne équivalent CO₂ est calculée en multipliant les kWh d'énergie consommés par le facteur d'émissions de chaque type d'énergie. Les facteurs d'émissions de gaz à effet de serre sont issus de la base carbone suivant la dernière version en vigueur. Les énergies utilisées sont l'électricité, le gaz, le fioul (donnée partiellement disponible), le réseau de chaleur de Paris (CPCU) et le réseau de froid de Paris (Climespace). La donnée énergie correspond aux factures régularisées par Covéa Immobilier sur une année glissante du 1^{er}/12 au 30/11. Les données sont collectées au niveau site géographique. De ce fait, des clés de répartition sont appliquées en fonction du nombre de salariés de chaque société juridique sur le site. Les sites de Tivoli et de Montparnasse étant multimarques, une clé de répartition complémentaire d'un tiers a été appliquée.

- Électricité : les données sont collectées sur les sites d'exploitation de Chartres, Le Mans, Strasbourg et Paris, les directions régionales, les Espaces Masters, les sites MMA Cap hors restaurants d'entreprise, Paris Montparnasse et Paris Tivoli. Les données MMA IARD SA ont été calculées en enlevant les consommations des sites de Chartres et des sites MMA CAP (les sites MMA Cap ne comptant aucun effectif MMA IARD SA) et en appliquant une clé de répartition correspondant au poids des salariés de MMA IARD SA, hors salariés de Chartres et MMA CAP, soit 77,13 %. A ensuite été ajoutée l'intégralité de la consommation du site de Chartres dans la mesure où le site de Chartres ne compte que des effectifs MMA IARD SA.

- Gaz : les données sont collectées sur les deux sites d'exploitation Chartres et Le Mans. Les données MMA IARD SA ont été calculées en enlevant les consommations des sites de Chartres et en appliquant une clé de répartition correspondant au poids des salariés de MMA IARD SA, hors salariés de Chartres, soit 75,5 %.

A ensuite été ajoutée l'intégralité de la consommation du site de Chartres dans la mesure où le site de Chartres ne compte que des effectifs MMA IARD SA.

- Fuel : les données sont collectées sur les trois sites d'exploitation Chartres, Le Mans et Strasbourg. Les données MMA IARD SA ont été calculées en enlevant les consommations des sites de Chartres et en appliquant une clé de répartition correspondant au poids des salariés de MMA IARD SA, hors salariés de Chartres, soit 75,5 %. A ensuite été ajoutée l'intégralité de la consommation du site de Chartres dans la mesure où le site de Chartres ne compte que des effectifs MMA IARD SA.

- CPCU Climespace : ces énergies ne sont pas collectées ou utilisées sur les sites de Chartres et MMA CAP. De ce fait, on utilise pour MMA IARD SA une clé de répartition globale correspondant au poids des salariés de MMA IARD SA sur l'ensemble des effectifs MMA, soit 79,07 %.

Les surfaces prises en compte dans le calcul de la surface utile brute (SUB) sont les m² de bureaux (hors surfaces de parking). La SUB est la surface plancher à l'intérieur des murs hors trémies d'escaliers, trémies d'ascenseur, gaines techniques, terrasses, balcons et toitures terrasses. Les données sont collectées au niveau site géographique. De ce fait, des clés de répartition sont appliquées en fonction du nombre de salariés de chaque société juridique sur le site.

Le périmètre de consolidation de la donnée est MMA IARD SA.

Mécénat pour comprendre les enjeux de la transition énergétique et écologique

L'analyse et la prévention des risques, notamment climatiques, sont au cœur du métier d'assureur. Elles reposent sur des connaissances et des expertises croisées permettant une meilleure anticipation des risques et de leurs conséquences.

En apportant, en 2021, son soutien au programme « Avenir Commun Durable » porté par le Collège de France, Covéa s'investit dans la recherche sur les questions environnementales et favorise le partage et la diffusion des savoirs. Cette action de mécénat se traduit concrètement par la création d'une chaire « Avenir Commun Durable » dont l'enseignement est gratuit et ouvert à tous.

Cette chaire devra notamment répondre aux besoins d'informations scientifiques rigoureuses sur ces thématiques largement attendues par les jeunes. C'est ce que souligne l'enquête IPSOS initiée par le Collège de France, « Les jeunes et la science : quelle crédibilité accordent-ils aux scientifiques sur les questions environnementales ? », menée auprès d'un panel de 1 018 jeunes de 18 à 35 ans en 2021. Il ressort de cette étude que près de la moitié des jeunes interrogés (47 %) pense que la réalité du réchauffement climatique n'a pas encore été démontrée.

3.1.5 Promouvoir la RSE dans la pratique des affaires

Politique

Le Groupe fonde sa stratégie d'engagement sociétal sur un socle de responsabilités fortes parmi lesquelles figurent, entre autres, l'éthique des affaires, la lutte anticorruption, les achats responsables, le devoir de vigilance ou encore la lutte contre la fraude.

Dans ces différents domaines d'actions, nos engagements éthiques reposent sur des valeurs d'intégrité, de loyauté et de confiance. Ils s'incarnent dans des comportements appropriés dans la conduite des affaires qui sont la responsabilité de tous, collaborateurs et dirigeants. Il s'agit là de fondements non négociables sur lesquels sont déployés des éléments prescriptifs.

Différentes directions du Groupe, notamment la Direction de l'Engagement sociétal, la Direction Conformité et la Direction des Risques, assurent, chacune à leur niveau, le développement et le respect de ces valeurs. Des programmes d'amélioration continue, associant les directions opérationnelles, contribuent à la diffusion desdits principes de responsabilité au sein des métiers.

Actions de l'année et résultats

Engagement sociétal

Afin de permettre à ses collaborateurs de mieux comprendre les fondamentaux de la RSE et leur application au sein de Covéa, le Groupe a mis en place un module interactif de formation.

36 %

des collaborateurs ont suivi la formation sur les fondamentaux de la RSE à fin 2021 (31 % en 2020).

La présentation de la stratégie d'engagement sociétal et les actions réalisées ou en cours ont largement été relayées en interne et à l'externe pour inciter les parties prenantes du Groupe à s'approprier l'engagement RSE de Covéa et à se mettre en action.

Le déploiement de cette stratégie est également présenté chaque année dans les Conseils d'administration.

Achats responsables

Dans sa politique d'achats, Covéa s'engage durablement sur l'impact sociétal de ses achats. Le Groupe prend en compte leurs effets environnementaux, sociaux et sociétaux sur ses parties prenantes internes comme externes. Concrètement, cette politique repose sur :

- l'intégration d'entreprises du secteur du travail protégé et adapté et/ou de travailleurs indépendants handicapés dans les consultations et appels d'offre, à chaque fois que l'offre du marché le permet ;
- la consultation de PME, quand cela peut répondre aux spécifications, pour soutenir le tissu économique ;
- l'inclusion dans les contrats d'une clause sur le devoir de vigilance, contribuant ainsi au respect des droits humains et des libertés fondamentales, de la santé et de la sécurité des personnes ainsi que de l'environnement.

Covéa a mis en place et pilote des indicateurs pour suivre les effets de cette politique :

- nombre de fournisseurs du secteur du travail protégé et adapté (STPA) consultés vs nombre de fournisseurs STPA retenus par les métiers ;
- nombre de fournisseurs PME consultés vs nombre de fournisseurs PME retenus par les métiers ;
- chiffre d'affaires (montant des commandes exprimé en €) réalisé auprès des fournisseurs STPA et PME.

118 %

d'augmentation des commandes avec le secteur STPA.

11 %

d'augmentation avec les PME.

En 2021 par rapport à 2020 (périmètre indirect : achats généraux).

En outre, un dispositif global d'évaluation, appelé « Programme Tiers », a été mis en œuvre au sein du Groupe, afin d'encadrer les relations de Covéa avec ses parties prenantes externes. Dans ce cadre, les tiers fournisseurs et prestataires font l'objet d'un pilotage accru du risque fournisseur.

Par ailleurs, Covéa sensibilise ses collaborateurs aux achats responsables via des actions de communication réalisées tout au long de l'année. En 2021, par exemple, tous les acteurs du processus achats, acheteurs et directions métier, ont bénéficié de la campagne de communication « Série Achats Responsables » organisée autour des objectifs fixés par le Groupe. À cette occasion, les actions menées sur le catalogue de fournitures de bureau alliant produits éco-conçus et réduction de l'empreinte carbone ont été valorisées.

Covéa sensibilise également ses parties prenantes externes. Ainsi, les Directions Engagement sociétal et Performance et Stratégie achats ont organisé en 2021 une rencontre « Achats engagés : priorité handicap » à laquelle une cinquantaine d'entreprises de services numériques (ESN) et des directions métier ont participé. La stratégie d'impact sociétal et les objectifs du Groupe en faveur de l'insertion et du maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap y ont été présentés. Une démarche collaborative est désormais engagée avec ces ESN pour atteindre les ambitions que nous nous sommes fixées en matière d'achats responsables.

Devoir de vigilance

Covéa élabore, met en œuvre et publie son plan de vigilance. Celui-ci identifie notamment les risques envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes ainsi que l'environnement liés aux activités d'assurance et de réassurance du Groupe et à celles de ses filiales.

Covéa a déployé un mécanisme d'alerte permettant de recueillir les signalements relatifs à ces risques. Ce dispositif, hébergé sur une plateforme accessible en France et dans le monde entier, est disponible en trois langues : français, anglais

et italien. Les signalements sont recueillis et traités de manière anonyme par le référent alertes du Groupe de manière à assurer la confidentialité des lanceurs d'alerte.

Ce mécanisme d'alerte est mutualisé avec le dispositif d'alerte prévu par la loi Sapin II. Il a été actionné cinq fois en 2021.

Éthique des affaires

La charte éthique de Covéa, déployée depuis 2016, a totalement été réactualisée en 2021 pour s'inscrire pleinement dans les nouvelles ambitions du Groupe, en intégrant notamment les composantes de la responsabilité sociale, sociétale et environnementale de l'entreprise.

La charte est le document de référence des valeurs éthiques du Groupe et un repère commun qui permet à chacune et chacun d'incarner ses valeurs et d'exercer sereinement ses activités professionnelles.

Elle a vocation à guider les collaborateurs dans les comportements attendus et les comportements à éviter ou à prohiber. Elle a fait l'objet d'un large déploiement en interne comme en externe et est accessible en français et en anglais sur le site institutionnel du Groupe www.covea.eu.

Lutte anticorruption

Le Groupe applique une politique de « tolérance zéro » en matière de corruption et la condamne sous toutes ses formes. Conformément à la loi Sapin II qui impose aux grandes entreprises françaises de mettre en place un programme de conformité anticorruption, Covéa déploie un dispositif de prévention et de détection de la corruption.

Celui-ci comporte notamment :

- une cartographie des risques d'exposition aux faits de corruption ;
- un code de conduite anticorruption, annexé au règlement intérieur ;
- un régime disciplinaire permettant de sanctionner les manquements à ce code ;
- un registre des cadeaux et des invitations ;
- un dispositif d'alerte professionnelle, permettant de signaler au référent alertes du Groupe toute situation contraire au code de conduite anticorruption ;
- un programme de formation dédié, visant à sensibiliser les collaborateurs à la lutte contre la corruption ;
- une procédure comptable et un plan de contrôles comptables ;
- des mesures d'évaluation et de contrôle du bon fonctionnement du dispositif anticorruption.

Dans le cadre de ses engagements en matière d'éthique des affaires, Covéa a conçu une formation sur la lutte anticorruption. Elle a pour objectif de permettre aux collaborateurs d'identifier les différentes formes de corruption, de connaître le dispositif déployé par le Groupe pour lutter contre, de susciter les bons réflexes et d'évaluer leurs connaissances sur le sujet.

84 %

des cadres MMA IARD SA ont réalisé le parcours de formation (85 % en 2020).

Indicateur clé de performance - Périmètre Société juridique = nombre de cadres ayant suivi la formation dans son intégralité depuis son lancement en mars 2018/ nombre de cadres de la base sociale (CDI hors suspendus + CDD). Évolution méthodologique du calcul en 2021 = les effectifs considérés sont hors alternants. Périmètre 2020 retraité sur les mêmes bases.

Lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme

Le groupe Covéa est pleinement sensibilisé aux enjeux de la réglementation sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LCB-FT) et à ceux du gel des avoirs.

Le cadre réglementaire associé évolue régulièrement et démontre la préoccupation toujours croissante des autorités compétentes.

Des procédures spécifiques en place au sein du Groupe couvrent les attendus réglementaires et permettent d'exercer une vigilance permanente en matière de LCB-FT et de gel des avoirs.

Elles sont formalisées, diffusées aux personnes concernées et mises à disposition des collaborateurs et des réseaux commerciaux sur les intranets.

Ces procédures sont revues annuellement et actualisées en cas de modification de la classification des risques du Groupe ou d'évolution réglementaire. Elles couvrent les sujets suivants :

- l'entrée en relation d'affaires et la connaissance du client, notamment concernant les Personnes Politiquement Exposées (PPE), l'actualisation de ces informations ;
- la détection des personnes faisant l'objet d'une mesure de gel des avoirs ;
- la surveillance des opérations atypiques et la mise en œuvre de mesures de vigilance tout au long de la relation d'affaires ;
- l'examen renforcé des situations à risques et la déclaration des soupçons à Tracfin ;
- la formation du personnel sur l'ensemble de ces mesures permettant de respecter la réglementation LCB-FT et le gel des avoirs ;
- le contrôle interne de la bonne mise en œuvre de ces dispositifs au sein du Groupe.

En 2021, l'ensemble des réseaux et des personnels exposés au risque LCB-FT a été invité à actualiser ses connaissances en la matière au travers d'une formation e-learning.

Lutte contre la fraude externe

Au regard de ses valeurs mutualistes, la lutte contre la fraude externe est une priorité pour Covéa, ainsi qu'un enjeu réglementaire de maîtrise de ses risques opérationnels, selon la directive Solvabilité II.

Le dispositif de lutte contre la fraude externe à l'assurance de Covéa repose sur deux principes : protéger la communauté des assurés du risque de fraude et contribuer à la maîtrise de la charge sinistre ainsi qu'à la qualité des risques assurés.

Mis en œuvre de manière transverse et impliquant tous les acteurs de la gestion des sinistres, il consiste en des actions de cartographie, formation, animation, veille/documentation, coordination, détection, gestion/investigations, assistance, pilotage, etc. Le dispositif est conforme aux réglementations relatives à la protection des données et à la vie privée (RGPD et loi sur la protection des données).

Par ailleurs, Covéa est adhérent et membre du Conseil d'administration de l'Agence de lutte contre la fraude à l'assurance (ALFA). Le Groupe participe activement aux actions de l'agence : formations, veille, partage d'innovations et mise à disposition de moyens informatiques d'échanges conformes à la réglementation, animation du réseau d'enquêteurs certifiés.

Lutte contre l'évasion fiscale

Le groupe Covéa respecte ses obligations de reporting « Pays par pays » (CBCR) et transmet l'ensemble des informations attendues à l'administration fiscale française, conformément aux dispositions de la loi visant à lutter contre l'érosion de la base imposable et le transfert de bénéfices à l'étranger : ces informations font l'objet d'un échange automatique avec les administrations fiscales des pays où le Groupe est implanté. Covéa n'est pas implanté dans des États ou territoires considérés comme non coopératifs par la France ou les instances officielles dont la France est membre (OCDE, Union européenne).

Concernant les transactions intra-Groupe transfrontalières, Covéa se conforme à la norme de l'OCDE et veille à ce que les politiques de prix de transfert mises en œuvre au sein du Groupe respectent le principe de pleine concurrence.

En France, le Groupe dépose annuellement une déclaration détaillant sa politique de prix de transfert et produit une documentation pour les entités soumises à cette obligation.

100 % des entités françaises concernées disposent de cette documentation pour l'exercice 2020. La documentation 2021 sera établie, classiquement, après la clôture des comptes.

Par ailleurs, le Groupe contribue au respect des obligations fiscales de sa clientèle. En effet, Covéa applique à ses entités la norme *Common Reporting Standard* (CRS), qui permet aux administrations fiscales d'avoir la connaissance systématique des revenus perçus à l'étranger par ses résidents fiscaux, et se conforme aux exigences de la loi américaine FATCA (*Foreign Account Tax Compliance Act*), qui vise à lutter contre les montages d'évasion fiscale impliquant des comptes ou entités étrangères détenus par des contribuables américains.

3.1.6 Garantir la sécurité des données et des systèmes d'information

Covéa attache une vigilance extrême à la protection et à la confidentialité des données, à la transparence de l'information des personnes concernées, à la conformité de ses processus de collecte et traitement de données et à la sécurité des systèmes d'information.

Le Groupe veille également à anticiper les réglementations et les conséquences des évolutions technologiques et participe activement aux réflexions de la profession sur l'application du règlement général sur la protection des données (RGPD).

En 2021, Covéa a poursuivi sa démarche de mise en œuvre des principes édictés par le RGPD, en s'appuyant sur une équipe de cinq personnes entièrement dédiée à la protection des données et sur les relais nommés dans les principales directions métiers traitant des données à caractère personnel, avec notamment la prise en compte de la démarche « *Privacy by design* » dans ses différents projets et la réalisation des Analyses d'Impact relatives à la Protection des Données (AIPD) nécessaires. Le Groupe a également mené les actions permettant la mise en conformité avec la nouvelle réglementation sur les cookies et la mise en œuvre d'un consentement pour les traceurs le justifiant.

Enfin, Covéa a formé ses collaborateurs à l'usage des données sensibles et aux règles de protection des données personnelles.

92 %

des collaborateurs MMA IARD SA ont réalisé le module de formation « Mission RGPD » en 2021 (94 % en 2020).

Indicateur clé de performance - Périmètre Société juridique = nombre de cadres ayant suivi la formation dans son intégralité depuis son lancement en mars 2018/nombre de cadres de la base sociale (CDI hors suspendus + CDD). Évolution méthodologique du calcul en 2021 = les effectifs considérés sont hors alternants. Périmètre 2020 retraité sur les mêmes bases.

La politique de prévention du risque de cyberattaques de Covéa et de ses filiales, dont MMA IARD SA, leur permet d'assurer la continuité des activités essentielles inhérentes aux différents métiers et missions du Groupe. Un document de « politique globale de sécurité des systèmes d'information » a été élaboré en 2017 pour fixer les principes fondateurs à l'égard de la sécurité des systèmes d'information (SI). Il traduit les exigences de la Direction pour mettre en œuvre les moyens permettant de protéger de manière efficace les SI. Cette politique est sous la responsabilité du Directeur de la Sécurité des systèmes d'information du Groupe.

Elle s'incarne notamment dans un programme de sensibilisation de l'ensemble des collaborateurs appelé CyberSafe.

Celui-ci comprend :

- un point d'étape du programme CyberSafe aux comités de direction (MAAF, MMA et GMF) ;
- une campagne de communication sur l'intranet, le réseau social du Groupe, avec des e-mails, des jeux-concours et des exercices d'hameçonnage visant l'ensemble des collaborateurs pour les sensibiliser à la manière d'identifier une tentative de *phishing* et les aider à développer les bons réflexes ;
- un parcours de formation comprenant plusieurs modules dont les situations de mobilité, le mot de passe, la mise à jour des équipements informatiques, les liens et les pièces jointes, etc.

31 %

des collaborateurs MMA IARD ont réalisé au moins un module du parcours de formation SSI (29 % en 2020).

Indicateur clé de performance - Périmètre société juridique = nombre de salariés ayant terminé au moins un module du parcours de formation de sécurité informatique « Mes premiers pas dans la sécurité de l'information » composé de plusieurs modules (par exemple : en situation de mobilité, le mot de passe, la mise à jour des équipements informatiques, les dangers potentiels des liens et des pièces jointes) depuis son lancement en juin 2017/ base sociale (CDI hors suspendus + CDD).

3.2

Employeur responsable

Covéa, dont MMA IARD SA, place l'humain et le collectif au cœur de son rôle d'employeur. Le Groupe donne la priorité à la santé et à la qualité de vie de ses salariés. Et parce que ce sont eux qui créent, au quotidien, la différence de ses services, Covéa veille à leur proposer un projet stimulant fait d'opportunités de mobilité interne, de promotion de la diversité et de dialogue social.

3.2.1 Assurer la santé et la qualité de vie au travail des salariés

Politique

La politique de prévention des risques professionnels et de santé au travail de Covéa a vocation à :

- favoriser la qualité de vie au travail ;
- préserver la santé physique et mentale des salariés ;
- anticiper les exigences légales en matière de santé et de sécurité au travail ;
- contribuer à la performance durable de l'entreprise ;
- participer à la qualité du dialogue social.

Cette politique s'appuie, au sein de la Direction générale des Coopérations humaines, sur une équipe dédiée transverse qui intervient sur les différents sites du groupe Covéa. Par ailleurs, les collaborateurs peuvent contacter directement une équipe de proximité spécialisée.

Actions de l'année et résultats

Dans le prolongement de 2020, l'année 2021 a elle aussi été impactée par la crise sanitaire. Le défi a été d'accompagner toutes les directions suite aux évolutions des exigences sanitaires tout en restant à l'écoute des situations individuelles et collectives.

Ainsi, Covéa a maintenu une cellule de prévention des risques pour soutenir et écouter les collaborateurs et les managers. Covéa a également accompagné les collaborateurs pour favoriser leur vaccination et a veillé à permettre une reprise progressive d'activité sur les sites, tout en maintenant les mesures barrières.

L'équipe de prévention et de santé au travail a poursuivi la mise en œuvre de ses plans d'action majeurs pour la gestion sanitaire de la crise et la gestion de la santé mentale des collaborateurs, comprenant notamment :

- la généralisation du télétravail pour les postes permettant une activité à distance lors des deux confinements. En 2021, le Groupe a aménagé 291 postes de télétravail au domicile de collaborateurs dont l'état de santé le nécessitait (270 en 2020) ;
- un dispositif de retour partiel sur site lors du déconfinement, en conformité avec les normes publiques ;
- des communications sur l'intranet (« Gardons le contact », foire aux questions, animation de réseaux, *e-letters*, guides de bonnes pratiques et de consignes du télétravail en période de confinement, trucs et astuces, etc.) ;
- l'animation des plateformes de ressources managers (tutoriels de bonnes pratiques, astuces et ressources, e-learning en accès libre, etc.) ;
- un programme d'accompagnement et de soutien psychologique pour les managers et les collaborateurs en situation fragile (isolement, troubles psychologiques, personnes vulnérables, violences conjugales, etc.).

Par ailleurs, le Document Unique de Covéa a été actualisé. Les risques prioritaires ont fait l'objet d'un plan d'action annuel de prévention sur trois champs :

- agir sur l'environnement de travail ;
- sensibiliser, informer et outiller les collaborateurs ;
- détecter et prendre en charge des situations de travail dégradées, qu'elles soient individuelles ou collectives, et mettre en place l'accompagnement nécessaire.

Covéa a également poursuivi le développement des connaissances des collaborateurs en prévention, notamment via l'élaboration d'un *escape game* sur les addictions et la mise à disposition d'un programme de e-learning sur les gestes de secours.

Enfin, Covéa a poursuivi ses actions récurrentes de prévention et de santé : études sur l'absentéisme, accidents de travail et de trajet, coordination entre les métiers, évaluation des risques, études sur l'impact humain, réflexions sur le plan de formation au risque routier et sur l'amiante, mise à jour des procédures de prévention.

3.2.2 Contribuer au développement durable du capital humain et à la gestion des talents

Politique

C'est grâce aux femmes et aux hommes du Groupe que Covéa fait la différence pour développer son activité. La formation tout au long de la vie professionnelle et la gestion des carrières sont des leviers essentiels dans sa stratégie de compétitivité. C'est pourquoi Covéa s'engage, à travers son nouvel accord GPEC 2021-2023 (gestion prévisionnelle des emplois et des compétences), à concourir au maintien et au développement des compétences des salariés. Le Groupe s'engage également à faciliter la mobilité des collaborateurs, en renforçant la démarche prospective pour anticiper l'évolution des emplois, et en apportant les moyens de s'y préparer.

Actions de l'année et résultats

Dans le cadre du plan prévisionnel stratégique et social (PPSS), la communication du top 15 des métiers qui recrutent dans les trois prochaines années est actualisée chaque année. Le Groupe prévoit ainsi, grâce à une démarche prospective accrue, de renforcer ses besoins en recrutements à venir et d'éclairer les collaborateurs dans la construction de leur parcours professionnel.

Covéa encourage l'auto-apprentissage et l'apprentissage en situation de travail, avec la poursuite du développement de solutions multimodales : une offre de formations en libre-service enrichie, le déploiement de classes virtuelles, le test de simulateurs d'entretiens virtuels pour s'entraîner à des situations en relation client, entre autres.

Par ailleurs, un large plan de communication interne déployé à destination des collaborateurs et managers leur a rappelé

l'ensemble des dispositifs existants pour les accompagner dans le développement de leurs compétences, la construction et la mise en œuvre de leurs projets professionnels et souhaits de mobilité.

Enfin, une équipe dédiée à l'accompagnement des managers et au développement des filières métiers stratégiques a été mise en place.

94,3 %

taux d'accès à la formation professionnelle continue (86,1 % en 2020).

Nombre de collaborateurs CDI présents au 31/12 ayant réalisé au moins une session de formation professionnelle continue dans l'année écoulée/effectifs CDI présents au 31/12.

3.2.3 Promouvoir la diversité et l'égalité des chances

Politique

Cette ambition s'illustre à travers cinq axes majeurs :

- la promotion de la diversité et de l'inclusion ;
- la prévention et la lutte contre les discriminations et toutes formes de violences ;
- l'égalité des chances et l'égalité de traitement pour tous dans l'accès à l'emploi, le recrutement, les parcours professionnels et au quotidien dans l'environnement de travail ;
- l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et la mixité des métiers ;
- le recrutement et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

La politique du Groupe et ses engagements vis-à-vis des collaborateurs ont reçu plusieurs récompenses internationales : Covéa occupe la 175^e place dans le classement 2022 du *Financial Times* des entreprises européennes « leaders » en termes de diversité en Europe sur un panel de 850 entreprises. Covéa a également été positionné pour la première fois dans le *World's Top Female-Friendly companies de Forbes* avec une 196^e place mondiale sur un panel de 300 sociétés mondiales.

Actions de l'année et résultats

Emploi et insertion des personnes en situation de handicap

La signature de l'accord Handicap pour une période de trois ans (2021-2023) a pour objectif l'intégration des personnes en situation de handicap de manière inclusive en contribuant à leur employabilité. Une forte ambition : recruter 150 collaborateurs en situation de handicap à fin 2023. Par ailleurs, un livret interactif a été mis à disposition des collaborateurs pour partager et expliquer les principaux axes de cet accord.

6,7 %

taux d'emploi des personnes en situation de handicap en 2021.

49

collaborateurs en situation de handicap recrutés (25 en 2020).

363

collaborateurs accompagnés par la Mission Handicap et le pôle santé au travail (366 en 2020).

Par ailleurs, un référent a été nommé pour la mise en place des projets d'accessibilité numérique et physique.

Prévention et lutte contre les discriminations

- Ajout d'un nouveau module « Ayons les bons réflexes pour être inclusifs » au sein du dispositif.
- « La diversité pour faire la différence » en ligne depuis 2019. 55 % des collaborateurs ont suivi le e-learning en 2021.
- Poursuite du déploiement du module « Recruter sans discriminer » destiné aux chargés de recrutement. 40 chargés de recrutement formés.
- Création d'un nouveau module de formation « Communiquer de manière inclusive » à déployer sur 3 ans et destiné aux professionnels de la communication.

Égalité entre les femmes et les hommes

- Signature d'un nouvel accord triennal (2021- 2023) relatif à l'Égalité professionnelle femmes-hommes, portant sur six domaines d'action : la promotion professionnelle et le recrutement externe, la formation professionnelle, l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle, les violences sexistes et sexuelles et enfin la rémunération effective. Ces domaines d'action sont structurés autour d'objectifs et d'engagements concrets. Des plans de mise en œuvre doivent permettre de les atteindre.

Plusieurs actions marquantes :

- un objectif de féminisation des cadres à 57 % ;
 - l'augmentation de l'enveloppe destinée à la réduction des écarts de rémunération à 600 K € sur la durée de l'accord ;
 - l'indemnisation du congé paternité au-delà du régime légal, portée au niveau du salaire net sur toute la durée du congé paternité ;
 - poursuite du déploiement du module de formation « Parcours et projet au féminin » dont les objectifs sont d'accompagner les femmes dans leurs projets professionnels et développer leur leadership, avec 75 collaboratrices formées par an.
- Création du nouveau module de formation « Agir contre les violences sexistes et sexuelles », à déployer sur 3 ans et destiné aux acteurs Ressources Humaines et partenaires sociaux.

TAUX DE FÉMINISATION DES CADRES PAR STATUT

Non cadre		Cadre		Taux de féminisation global	
2021	2020	2021	2020	2021	2020
79,7 %	79,6 %	51,6 %	51,1 %	62,7 %	62,7 %

Indicateur clé de performance - Périmètre –MMA IARD SA-
= nombre de femmes (en CDI hors suspendus + CDD) par statut/base sociale (CDI hors suspendus + CDD) par statut.

Par ailleurs, la part des femmes au Conseil d'administration de MMA IARD SA est de 40 %¹ à fin 2021.

Le réseau Cov&elles (réseau de femmes Covéa), animé par 40 ambassadrices de proximité dans les régions, mène les actions pour la promotion des carrières féminines et la mixité des métiers. La rencontre annuelle du réseau s'est déroulée en décembre, en distanciel, avec plus de 350 participant(e)s.

Insertion professionnelle des jeunes

Covéa s'engage à favoriser l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, afin de renforcer et renouveler les compétences de l'entreprise et de soutenir l'accès à la formation pour tous.

+ de 400

alternants ont été recrutés pour la rentrée 2021-2022 sur l'ensemble des secteurs d'activité du Groupe, soit le double de 2020.

D'ici 2022, Covéa a pour objectif d'atteindre 3 % de l'effectif total du Groupe en alternance, soit environ 600 nouveaux alternants. Pour mieux les soutenir, un dispositif complet a été mis en place dont une communauté dédiée pour les accompagner et pour les fédérer.

En reconnaissance de son engagement en faveur de l'insertion professionnelle des jeunes, Covéa a obtenu en 2021 la certification « Happy Trainees Alternance », à l'issue d'une enquête menée auprès de l'ensemble des alternants qui a positionné le Groupe en 1^{er} parmi les entreprises faisant vivre les meilleures expériences à leurs alternants.

3.2.4 Maintenir la qualité du dialogue social

Politique

Covéa est attaché à un dialogue social de qualité. Celui-ci s'exerce au sein de différentes instances, selon le périmètre de l'enjeu. Les instances représentatives du personnel en place au sein de l'unité économique et sociale (UES) Covéa sont composées d'un Comité social économique central et de trois Comités sociaux économiques d'établissement (CSEE), à Niort, Levallois et Le Mans.

Après plus de deux ans et demi de fonctionnement en distanciel, les instances représentatives du personnel ont pu de nouveau, à partir de juillet 2021, tenir des réunions en présentiel. Afin de faciliter la participation de tous, la possibilité a été laissée à ceux qui le souhaitaient, qu'il s'agisse des élus ou d'intervenants au titre de la Direction, d'assister aux réunions à distance.

Par ailleurs, si le dialogue social a moins porté sur la pandémie, il n'en est pas moins resté fourni, notamment en termes de négociation d'entreprise.

Ainsi, Covéa a notamment signé deux accords majeurs. Le premier, relatif à la GPEC, est destiné à accompagner les collaborateurs dans leurs projets professionnels. Le deuxième, portant

¹ Hors administrateurs représentants des salariés, conformément à la réglementation applicable aux Conseils d'administration de SA.

sur le télétravail et le droit à la déconnexion, s'inscrit dans la continuité de l'accord triennal sur le même thème signé en 2018, tout en élargissant la possibilité du télétravail pour les collaborateurs du Groupe.

L'ensemble des réunions organisées avec les instances représentatives du personnel ont représenté pour le pôle Affaires sociales de Covéa 53 % de son activité totale annuelle (nombre de jours de réunions rapporté au nombre de jours ouvrés).

Actions de l'année et résultats

Dans le cadre de la négociation d'entreprise, les accords collectifs ci-dessous ont été signés au sein de l'UES Covéa.

- Accord collectif relatif à la gestion des parcours, des emplois et des compétences au sein de l'UES Covéa (dit « Accord GPEC »).
- Accord collectif relatif à l'égalité professionnelle Femmes-Hommes au sein de l'UES Covéa.
- Accord collectif en faveur de l'emploi des salariés en situation de handicap au sein de l'UES Covéa.
- Avenant n°1 à l'accord collectif relatif à la participation au sein de l'UES Covéa (exercices 2020-2021-2022).

- Avenant n°3 concernant l'accord collectif de groupe en faveur de la préparation et de l'amélioration de la retraite au sein du groupe Covéa, relatif à la transformation du PERCO en PERE COLLECTIF.
- Procès-verbal de désaccord 2020 relatif au temps de travail et à ses aménagements au sein de l'UES Covéa.
- Procès-verbal de désaccord salarial 2021 au sein de l'UES Covéa.
- Avenant n°4 à l'accord collectif de groupe relatif au plan d'épargne groupe Covéa.
- Avenant n°4 concernant l'accord collectif de groupe en faveur de la préparation et de l'amélioration de la retraite au sein du groupe Covéa, portant sur le PERE COLLECTIF.
- Accord de groupe relatif au télétravail et au droit à la déconnexion au sein du groupe Covéa (2022-2023-2024).
- Avenant n°2 à l'accord d'intéressement Groupe Covéa du 28 juin 2019 – Exercice du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021.
- Accord de substitution écoutes qualité.
- Accord de substitution temps de travail.
- Avenant n°5 à l'accord relatif à la rémunération et aux conditions d'exercice des métiers de l'Inspection (MMA - 01/10/2014).

3.3

Assureur responsable

Les valeurs d'engagement humain, de proximité, de solidarité, de responsabilité et de recherche du progrès guident Covéa, dont MMA IARD SA, dans l'exercice de son métier d'assureur. Tout au long de la relation avec ses sociétaires et clients, Covéa, au travers de ses marques, se donne pour mission de les accompagner.

Dans la conception de ses offres et services, comme dans la gestion des contrats ou dans les prestations d'indemnisation, les marques de Covéa cherchent à répondre aux enjeux sociétaux et environnementaux.

En intégrant la prévention au cœur de son métier d'assureur, le Groupe veille également à anticiper et à prévenir les risques.

3.3.1 Créer une expérience client qui accompagne autant qu'elle assure

Politique

Axe majeur de la stratégie 2019-2021, l'expérience client doit être efficiente tout au long de la relation. Dans un monde marqué par de profonds bouleversements, Covéa, par l'intermédiaire de ses marques, veut être au rendez-vous des garanties et des services auxquels les clients aspirent : envoi des nouvelles technologies, allongement de la durée de la vie, essor des réseaux sociaux, progrès scientifique, entre autres.

Covéa a créé pour cela des offres et des services plus simples, plus fiables et plus rapides, s'adaptant aux évolutions sociétales via une plateforme de services et d'offres.

Les principaux axes de la stratégie 2019-2021 sur l'excellence de l'expérience client sont :

- réinventer les parcours clients avec la mise en place d'un nouvel outil de la relation client ;

- privilégier l'humain pour les contacts à valeur et travailler la nouvelle complémentarité entre les réseaux physiques et les contacts à distance ;
- accélérer le développement de la plateforme de services ;
- renforcer la connaissance des clients pour leur offrir au bon moment des produits et services dont ils ont besoin ;
- anticiper et imaginer les modèles digitaux de demain.

Actions de l'année et résultats

Suivi de la satisfaction clients

La satisfaction est évaluée à travers un baromètre à chaud, une enquête de satisfaction à froid et la prise en compte des réclamations des clients.

Baromètre à chaud

8,6/10

Note de satisfaction à chaud de MMA (8,8/10 en 2020).

73 % des clients se déclarent « très satisfaits » (notes de 9/10 ou de 10/10).

Indicateur clé de performance - Périmètre marque = la note de la marque correspond à la moyenne des notes collectées tout au long de l'année calendaire, en réponse à la question : « Comment évaluez-vous votre niveau de satisfaction globale de ce contact ? ».

Le baromètre à chaud est un questionnaire envoyé à J+1 d'un contact avec la marque afin d'interroger les clients sur leur niveau de satisfaction global suite à cet échange.

Baromètre de satisfaction à froid des professionnels :

8,2/10

Note de satisfaction globale (à froid) MMA (8/10 en 2019 et 7,8/10 en 2017).

La moyenne du marché est de 8,1/10.

Le baromètre à froid est une enquête BVA menée tous les 2 ans auprès de 3000 professionnels (entreprises de 0 à 50 salariés : 750 clients MMA, 750 clients MAAF et 1500 clients au niveau du marché en comparatif, ont été interrogés).

MMA s'attache à traiter toutes les réclamations clients : règlement d'un sinistre, paiement de la cotisation, application du contrat, etc. Pour cela, elle s'appuie sur son réseau d'agents généraux de proximité, sur son site Internet et sur son service de réclamations clients en relation avec les correspondants métiers.

En 2021, sur le périmètre MMA IARD :

- 3 392 ont été traitées en niveau 1 (agents ou directions métiers MMA) ;
- 2 590 ont été traitées en niveau 2 par le service Réclamation clients portant essentiellement sur la résiliation, les cotisations et le traitement des sinistres ;
- 81 ont été traitées en niveau 3 (médiation de l'assurance).

Le baromètre mensuel de satisfaction des clients quant au traitement des réclamations renforce encore l'écoute client, la réactivité et la qualité de service. Il donne lieu à des actions correctrices dans une démarche d'amélioration continue. Une moyenne de traitement de 22 jours en niveau 2, avec un taux de clôture de 76 % de dossiers en moins de 30 jours.

Accompagnement au quotidien par la plateforme de services

Covéa s'engage à devenir un partenaire du quotidien de ses clients grâce à l'offre de services de son espace client. Celle-ci est structurée autour de six univers de besoins : ma mobilité, mon foyer, mes voyages et loisirs, mes droits et démarches juridiques, mes projets de vie et mes finances, mon bien-être et ma santé.

En 2021, la plateforme de services s'est enrichie de nouvelles offres pour la mobilité, le foyer, le bien-être et la santé, la prévention des risques en entreprise, avec notamment :

- des réductions auprès d'enseignes de distribution, entre autres sur l'achat de vélos et trottinettes pour favoriser les mobilités douces ;
- des tarifs privilégiés sur des offres de sécurité incendie et de prévention, tant à domicile que sur le lieu de travail ;
- l'accès au dispositif d'économies d'énergie par l'installation de pompes à chaleur à tarif privilégié ;
- des tarifs négociés sur les diagnostics immobiliers de repérage d'amiante avant tous travaux pour protéger les artisans ;
- un nouveau programme de coaching santé par l'activité physique, l'équilibre alimentaire et la qualité du sommeil pour réduire le stress et gagner en qualité de vie ;
- des outils de prévention routière flottes auto pour améliorer la sécurité au volant des salariés ;
- un outil permettant aux entreprises de créer leur Document Unique d'Évaluation des Risques, avec les mesures de prévention à mettre en place pour réduire les risques par nature de métier.

272 000

clients MMA se sont connectés à la plateforme de services en 2021 (223 000 en 2020).

Une politique volontariste d'accompagnement des victimes de sinistres corporels

Au sein de la Direction Indemnisation corporels, des équipes pluridisciplinaires interviennent pour proposer aux victimes de sinistres corporels un accompagnement, en complément de l'indemnisation pécuniaire. Les gestionnaires et les inspecteurs corporels, accompagnés d'experts internes ou externes de type ergothérapeutes, architectes, assistantes sociales, peuvent ainsi délivrer des conseils, proposer des solutions en termes de réinsertion sociale, d'adaptation de l'habitat et de mobilité.

Le dispositif « Connaissance Occupation Terrain » a pour vocation de décliner, au niveau national et local, la politique d'accompagnement de Covéa et de favoriser la politique indemnitaire transactionnelle. Concrètement, le maillage national de 51 inspecteurs corporels (dont 16 spécialisés dans la prise en charge des corporels importants) permet une proximité immédiate avec les personnes blessées et leur entourage (famille, avocat...). Cette proximité se traduit par la délivrance de conseils adéquats, la proposition de solutions d'accompagnement ainsi que par une indemnisation juste et personnalisée. Elle va permettre en outre un rapprochement et des échanges avec de nombreux acteurs locaux susceptibles d'intervenir dans la prise en compte/charge du handicap, tels que des centres de rééducation, des associations, des fournisseurs de matériel divers, entre autres.

Par ailleurs, Covéa s'engage dans la réinsertion professionnelle des personnes gravement accidentées. Pour cela, le Groupe est partenaire des associations gestionnaires affiliées au réseau CHEOPS, réseau représentant des Cap Emploi spécialisés dans l'emploi des travailleurs handicapés. L'objectif est de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des victimes accidentées, et des tiers à indemniser, tout en complétant le dispositif en place avec les assistantes sociales de la Direction Indemnisation corporels.

Dispositif en cas d'événements climatiques

En cas d'événements climatiques exceptionnels, MMA peut positionner des unités mobiles sur le lieu sinistré avec l'aide d'un référent local. Les équipes mobiles accueillent physiquement les clients, en remplacement des agences impactées ou en renfort des agences locales. Sur place, elles

constatent les dégâts, conseillent et orientent les assurés. En complément, le référent local constate les dégâts pour adapter les mesures à prendre.

3.3.2 Adapter nos offres, nos services et nos prestations d'indemnisation aux enjeux sociétaux et environnementaux

Politique

Les offres d'assurance des marques de Covéa évoluent pour répondre aux changements sociétaux actuels et aux nouveaux besoins des clients.

Des travaux ont été réalisés avec les différentes directions métiers pour identifier les caractéristiques d'une offre d'assurance à impact sociétal et environnemental. Ces critères permettent d'évaluer l'existant et d'identifier des pistes d'amélioration afin de proposer des offres d'assurances répondant aux attentes des clients tout en améliorant leur impact sociétal et environnemental, tout au long de la vie des contrats.

Actions de l'année et résultats

Multirisque habitation

L'économie collaborative et ses plateformes numériques génèrent de nouveaux usages autour de l'habitat. Les marques de Covéa les accompagnent avec des offres de garanties et de services liées à l'échange ou la location de logement, ainsi que des extensions de responsabilité civile lors de l'échange de biens et de services.

Le contrat habitation de chacune des marques propose également une protection des installations d'énergies renouvelables (photovoltaïque, solaire, géothermique...) et si besoin l'assurance de la revente d'électricité (en assurance responsabilité civile).

MMA IARD peut également informer l'assuré sur son exposition au risque inondation lors de sa souscription.

Automobile et deux-roues

L'assurance au kilomètre MMA encourage la réduction de la circulation grâce à une tarification basée sur le kilométrage parcouru par le véhicule. Sous certaines conditions, le client peut obtenir le remboursement des kilomètres non parcourus à l'échéance. Le contrat deux roues inclut une catégorie permettant d'assurer les engins de déplacement personnel motorisés : gyropodes, monoroues, trottinettes électriques, etc.

Une réduction tarifaire est également accordée aux clients propriétaires de véhicules écologiques (motorisation hybride ou électrique).

Les marques de Covéa assurent également les voitures électriques et garantissent la batterie, qu'elle soit louée ou achetée, au même titre que le véhicule. La garantie dépannage prévoit le remorquage du véhicule jusqu'à la borne de recharge la plus proche.

Une réduction tarifaire est également accordée aux conducteurs de véhicules écologiques.

Afin de limiter l'impact environnemental lors d'un sinistre automobile, habitation ou construction, il est nécessaire de promouvoir auprès de nos clients la réparation durable. Elle peut revêtir plusieurs formes : la réparation plutôt que le remplacement, l'utilisation de pièces de réemploi, le choix de partenaires spécialisés dans la réparation écologique.

Dans le cadre de la réparation des sinistres auto, Covéa cherche à limiter son empreinte environnementale à travers différentes mesures :

- garantir la qualité de ses prestataires pour les sinistres auto : Covéa analyse notamment la performance environnementale et les certifications des recycleurs, épavistes et dépanneurs ;
- mettre en place une stratégie globale d'incitation à l'utilisation de pièces de rechange issues de l'économie circulaire : Covéa privilégie les vitriers automobiles vertueux qui proposent la réparation du pare-brise plutôt que son remplacement, qui pratiquent la compensation carbone ou qui allouent des fonds à des ressourceries de l'économie sociale et solidaire ;
- favoriser l'évolution des techniques de réparation automobile : le technocentre Cesvi (détenu à 90 % par Covéa) favorise l'évolution des techniques de réparation automobile. Il promeut également, auprès des garagistes et experts, la réparation au lieu du remplacement et le réemploi de certaines pièces. Il dispense des formations aux réparateurs de véhicules électriques. Un dispositif d'incitation à la réparation et à la rénovation des jantes des roues de voitures a également été instauré auprès de réparateurs automobiles en 2021 ;
- mettre en place des services permettant de supprimer les déplacements des clients, des réparateurs et des experts pour limiter l'empreinte carbone. Lors d'épisodes de grêle, les plateformes mobiles de débosselage se positionnent au plus près des clients impactés pour réparer les véhicules endommagés. En cas de petit sinistre automobile, des déplacements peuvent être évités et du temps gagné, soit pour l'assuré s'il prend lui-même les photos normées de son dommage et les transmet au réparateur agréé pour expertise, soit pour l'expert, si le réparateur prend des photos du

véhicule et les transmet à l'expert. Enfin, Covéa et sa filiale, MMA IARD SA, poursuivent leurs partenariats avec les principaux fabricants de peinture pour l'utilisation de peintures sans solvant.

Famille et Loisirs

Dans son contrat de garantie des accidents de la vie, MMA propose une formule famille complète. Elle couvre notamment la garde parentale partagée des enfants et la garde ponctuelle des petits-enfants par les grands-parents. Elle prévoit aussi l'accompagnement psychologique des enfants scolarisés en cas de harcèlement à l'école ou sur les réseaux sociaux.

Enfin, le contrat Famille et Loisirs de chacune des marques garantit les dommages corporels du conducteur d'un Engin de Déplacement Personnel Motorisé (EDPM), qu'il soit loué ou emprunté.

Professionnels et entreprises

MMA a enrichi son assurance des risques environnementaux à destination des professionnels d'une garantie préjudice écologique (atteintes à la biodiversité). Celle-ci s'ajoute ainsi à la garantie responsabilité civile atteinte à l'environnement et pertes pécuniaires environnementales.

MMA sensibilise les petites et moyennes entreprises (PME) et les entreprises de tailles intermédiaires (ETI) aux risques environnementaux. La responsabilité civile des atteintes à l'environnement, le préjudice écologique et les pertes pécuniaires environnementales figurent ainsi sur les offres de responsabilité.

MMA intègre pleinement le préjudice écologique dans ses offres de dommages aux biens au titre des responsabilités encourues en tant que propriétaire, locataire ou gardien du bien. De plus, MMA a arrêté la souscription des élevages de poules pondeuses en cage dans un contexte d'attente sociétale croissante sur le bien-être animal. MMA continue d'accompagner les élevages de volailles au sol, en plein air et biologiques.

Assurances santé et prévoyance

Les offres collectives santé et prévoyance Covéa intègrent des services d'accompagnement pour les aidants de parents proches (informations, solutions de répit, conseils médicaux, aide à la reconversion professionnelle...) ainsi qu'une aide à domicile renforcée en cas de maladie grave des assurés. Elles prévoient également de la téléassistance pour les assurés de plus de 55 ans et un accompagnement psychologique spécifique suite à un traumatisme pouvant être lié à une maladie grave ou un traitement médical lourd par exemple.

En 2021, une phase pilote a été menée pour assouplir les conditions d'attribution de l'aide-ménagère, afin de permettre à plus d'assurés d'en bénéficier.

Pour accompagner encore mieux nos clients et nos collaborateurs sur le volet de la santé mentale, en forte dégradation suite à la crise sanitaire, des phases de déploiement progressif vont leur donner accès à la méthode « Technique d'Iden-

tification des Peurs Inconscientes » (TIPI) permettant de libérer leurs émotions négatives stressantes et d'améliorer leur bien-être.

MMA a invité une partie de ses clients professionnels à la tester.

Par ailleurs, l'ensemble des services santé a fait l'objet de nombreuses communications tout au long de l'année, permettant ainsi à nos assurés de disposer du bon service au bon moment, pour la bonne gestion de leur capital santé.

Pour répondre aux impacts de la crise sanitaire, les trois marques ont mis en place la prise en charge de quatre consultations avec un psychologue ou un psychothérapeute pour tous les assurés santé (individuels ou collectifs), de mars à décembre 2021.

En complément, les masques chirurgicaux ont été pris en charge de façon dérogatoire dans les assurances santé individuelles.

Enfin, l'âge limite de souscription des contrats santé individuels a été relevé pour permettre à plus de personnes d'accéder à des offres complémentaires (passage de 70 à 80 ans). De la même façon, l'accès au programme santé durable est désormais ouvert pour les assurés jusqu'à 69 ans au lieu de 64 ans.

3.3.3 Partager notre science du risque, sensibiliser et engager à la prévention

Politique

Covéa et ses marques mettent à profit leur connaissance du risque pour aider leurs sociétaires et clients à prévenir les risques liés à leur santé, leur mobilité, à leur vie domestique et professionnelle. Le Groupe s'appuie sur cette expertise pour enrichir les actions de prévention auprès des clients de MMA IARD SA.

Cet engagement s'exerce également au travers d'une politique de financement soutenue et renouvelée en faveur de la recherche, afin de prévenir de nouveaux risques de santé publique, technologiques ou climatiques.

Les actions de prévention menées par Covéa

Sensibilisation aux risques du quotidien : habitation et automobile

En créant l'Observatoire de la sécurité des foyers, Covéa s'engage à sensibiliser et surtout à faire adopter par chacun les bonnes pratiques permettant d'éviter les comportements à risque. En 2018 et 2020, l'Observatoire a ainsi sensibilisé au risque de cambriolage et au risque d'incendie domestique.

En outre, Covéa a développé plusieurs outils de prévention des risques :

- « Alertes climatiques » avec l'envoi aux assurés de messages de prévention (via SMS, mails, post sur les réseaux sociaux) et d'information en vue de faciliter les potentielles déclarations de sinistre ;

48

alertes postées sur Twitter et/ou Facebook en 2021 lors d'événements climatiques majeurs.

902 762

SMS d'alerte envoyés (512 350 en 2020).

- « Covisiomap » est un outil de prévention et de diagnostic des risques professionnels, il met à disposition des modèles de catastrophes sur les dix principaux risques climatiques et naturels ;
- « Coventéo » modélise les risques climatiques - grêle, sécheresses, orages et tempêtes - pour mieux comprendre et mesurer leur impact sur les portefeuilles en assurance et assistance ;
- en partenariat avec SEDIPEC, Covéa accompagne ses assurés situés en zone inondable afin de les équiper de matériels anti-inondation et de rendre résiliente leur habitation face aux risques climatiques.

Covéa a également soutenu :

- l'application mobile CoachAAC qui accompagne les enfants de sociétaires et clients dans l'Apprentissage Anticipé de la Conduite ;
- Unir (Une nouvelle idée de la route), le think tank de l'Association Prévention Routière (APR), qui porte une réflexion inédite sur le futur de la mobilité et le véhicule autonome, guidée par les sciences humaines et sociales.

Sécurité routière

MMA IARD souhaite que chacun, conducteur ou piéton, soit acteur de sa propre prévention et prescripteur de conseils pour ses proches. MMA communique ainsi via ses plateformes digitales prévention pour atteindre le plus grand nombre.

640 000

visites sur le site zerotracas.mma.*

47 500

téléchargements sur les applications pour smartphones et tablettes.*

- respectivement 20 975 et 8 190 abonnés sur les réseaux sociaux dédiés* : un compte Twitter et Instagram @RouteZerotracas ;
- lancement d'une campagne en mai sur le risque routier chez les pros pendant les Journées de la sécurité routière au travail (étude d'opinion, vidéos de sensibilisation, outils pédagogiques) ;
- lancement d'une campagne pour les départs en vacances d'été avec notamment un partenariat avec RTL ;
- lancement d'une campagne en digital et TV sur les piétons : « Pour traverser, les sages respectent les passages », avec une étude d'opinion ;
- lancement d'une campagne en fin d'année, auprès des jeunes, sur les dangers de l'alcool et des drogues au volant.

Prévention santé envers nos clients

En 2021, Covéa a poursuivi avec ses trois marques MAAF, MMA et GMF ses actions de sensibilisation à des problématiques majeures de santé publique. Les temps forts ont porté principalement sur l'accompagnement des assurés santé dans la gestion de leur budget santé, l'accès aux soins et la prise en compte de leur bien-être.

Le groupe Covéa a également renouvelé, au travers de ses marques, la prise en charge du vaccin anti-grippe pour tous ses assurés santé.

Par ailleurs, Covéa s'est engagé avec ses trois marques dans une démarche inédite de prévention en partenariat avec quatre autres acteurs majeurs de la protection sociale en France et GAE Conseil, une agence spécialisée en addiction. L'augmentation sans précédent des pratiques addictives liées au stress, à l'isolement social, aux restrictions imposées par la pandémie a en effet conduit le Groupe à se mobiliser fortement pour faire face à cette problématique de santé et construire ensemble une campagne de prévention. Sous la forme d'un *escape game* digital appelé « Addict'Town », cette approche originale, ludique et innovante a pour ambition de favoriser la prise de conscience des personnes concernées par une addiction, que ce soit à titre personnel ou pour un proche.

Tous les assurés santé du groupe Covéa profitent également des avantages apportés par Santéclair.

Santéclair est une plateforme d'orientation santé et filiale de plusieurs organismes complémentaires d'assurance maladie : Allianz, MAAF, MMA, Ipeca, la MGP. Depuis toujours convaincue que pour une société en bonne santé, il faut un juste accès aux soins pour tous, Santéclair aide les assurés à se repérer dans le système de santé.

96,4 %

taux de recommandation des utilisateurs MMA de services Santéclair en 2021 (95,8 % en 2020).

À la croisée entre les professionnels de santé et les organismes complémentaires d'assurance maladie, Santéclair innove depuis 2003 pour créer un véritable écosystème de services qui favorise le juste accès aux soins pour tous ses bénéficiaires en les orientant aux différentes étapes de leurs parcours de santé. Ainsi, avec Santéclair, les assurés ont accès à :

- une aide pour sélectionner les bons professionnels et établissements de santé ;
- des soins et des équipements de qualité, à des tarifs négociés ;
- des conseils et aides pour faire des choix éclairés.

En 2021, de nouveaux services ont été proposés par Santéclair aux assurés santé des trois marques du Groupe : un outil d'analyse des symptômes et d'orientation, un annuaire des professionnels reconnus en médecine douce, un programme d'accompagnement à l'achat de lunettes, ainsi qu'un réseau de chirurgiens dentistes spécialisés en orthodontie adulte.

En 2021, **49 %** des clients santé MMA ayant acheté des lunettes ont eu recours aux services « Optique Santéclair » (45 % en 2020).

Maîtrise des risques professionnels

En 2021, les équipes de préventeurs, de souscripteurs sur mesure et d'analystes de risques d'entreprises de MMA IARD ont poursuivi, malgré la situation sanitaire, leurs actions de prévention des risques d'incendie, de malveillance et de dommages liés à des événements naturels et de responsabilité civile. Les visites de risques se sont intensifiées pour retrouver leur niveau d'avant crise sanitaire, toujours dans le cadre d'un protocole sanitaire strict : 1 280 visites ont ainsi été menées chez nos clients industriels, commerces et ser-

* À fin octobre 2021.

vices. Le service prévention de MMA par l'intermédiaire de sa filiale Covéa Solutions Prévention propose à ses clients :

- la solution complète « E-BOX Solutions Prévention » sur le risque routier au quotidien et les comportements au volant ;
- des Plans de Prévention des Risques Routiers (PPRR), auprès de ses assurés flotte sur mesure ;
- des Plans de Continuité d'Activité (PCA) pour limiter les pertes économiques à la suite d'un sinistre ;
- des audits de cybersécurité, incluant des tests d'intrusion, de vulnérabilité ou de *phishing*.

Le mécénat et les partenariats pour mieux prévenir les risques

Innover grâce à la recherche

Depuis 2018, Covéa accompagne les chercheurs du centre de recherche biomédicale Clinatéc, favorisant ainsi la conduite de programmes de recherche sur le long terme.

En partenariat avec le CEA, le CHU de Grenoble, l'INSERM et l'Université Grenoble Alpes, pas moins de 90 cliniciens, chercheurs, biologistes, experts en micro-nanotechnologies et en électronique contribuent à la mise en œuvre d'un nouveau modèle de recherche biomédicale.

Deux programmes particulièrement innovants et d'envergure internationale sont soutenus par le Groupe et marquent encore cette année notre volonté d'une meilleure prise en charge des personnes en situation de handicap :

- Covéa NeuroTec, un projet destiné à ralentir, grâce à la lumière infrarouge, l'évolution et/ou les effets de la maladie d'Alzheimer ;

- le Projet BCI (*Brain-Computer Interface*) sur l'autonomisation du patient tétraplégique à la maison et l'évolution d'un exosquelette.

Informer et conseiller les aidants familiaux

45 % des Français déclarent* que la crise sanitaire a eu un impact sur leur perception de la vulnérabilité, pour eux-mêmes ou pour l'un de leurs proches. Avec cette prise de conscience, la condition des personnes vulnérables est plus que jamais au centre des préoccupations et constitue un enjeu sociétal majeur.

En soutenant, depuis 2018, l'association France Tutelle, dont la mission est d'accompagner les aidants-tuteurs familiaux, Covéa contribue à sensibiliser les familles sur la nécessité d'anticiper la vulnérabilité.

La recherche autour du bien vieillir

En 2021, Covéa a poursuivi son soutien en faveur d'une meilleure connaissance de la prévention des risques notamment liés au vieillissement. Nos partenaires dans ce domaine sont : la Chaire Prevent'Horizon pour ses actions d'évaluation de l'efficacité de la prévention en santé, la Chaire BiomecAM Innovation et Handicap pour ses travaux de recherche sur les pathologies ostéo-articulaires et la Chaire « Transitions Démographiques, Transitions Économiques » (TDTE), pour ses études sur le bien vieillir.

* Baromètre IPSOS France Tutelle/Covéa 2021.

3.4 Investisseur responsable

Le groupe Covéa, en tant qu'assureur mutualiste au service de ses sociétaires et clients, pose naturellement le regard sur un horizon de temps long. Les investissements s'opèrent dans cette vision de long terme, période dans laquelle nos risques s'inscrivent. La stratégie d'investissement sert nos engagements d'assureur et traduit notre action responsable en intégrant de manière holistique des critères financiers ainsi qu'extra-financiers de type ESG (Environnement, Social et Gouvernance).

Notre approche privilégie la gestion déléguée auprès de nos deux structures intra-Groupe dédiées : Covéa Finance pour la

gestion des actifs financiers, Covéa Immobilier pour la gestion des actifs immobiliers.

Le rapport ESG décrit les réalisations concrètes de ces deux acteurs clés au service de l'assureur responsable qu'est Covéa, qui s'inscrivent dans une démarche d'amélioration continue.

3.4.1 Intégrer les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) à la stratégie d'investissement

Politique

Covéa Finance, la société de gestion de portefeuille (SGP) de Covéa, porte et pilote la démarche ESG du Groupe en matière d'investissement en valeurs mobilières. L'intégration de critères ESG dans les processus d'investissement est structurée selon quatre piliers : la politique d'exclusion, la politique d'engagement actionnarial, les fonds thématiques et l'intensité carbone des portefeuilles.

La politique d'exclusion encadre l'exclusion de tout investissement direct en actions ou en obligations dans certaines activités : impliquées dans les armes controversées, productrices de tabac, significativement actives dans le secteur des jeux d'argent et de paris, ou en lien avec le charbon thermique,

selon des seuils et un calendrier de désengagement progressif d'ici 2030 (pour l'OCDE) et 2040 (hors OCDE).

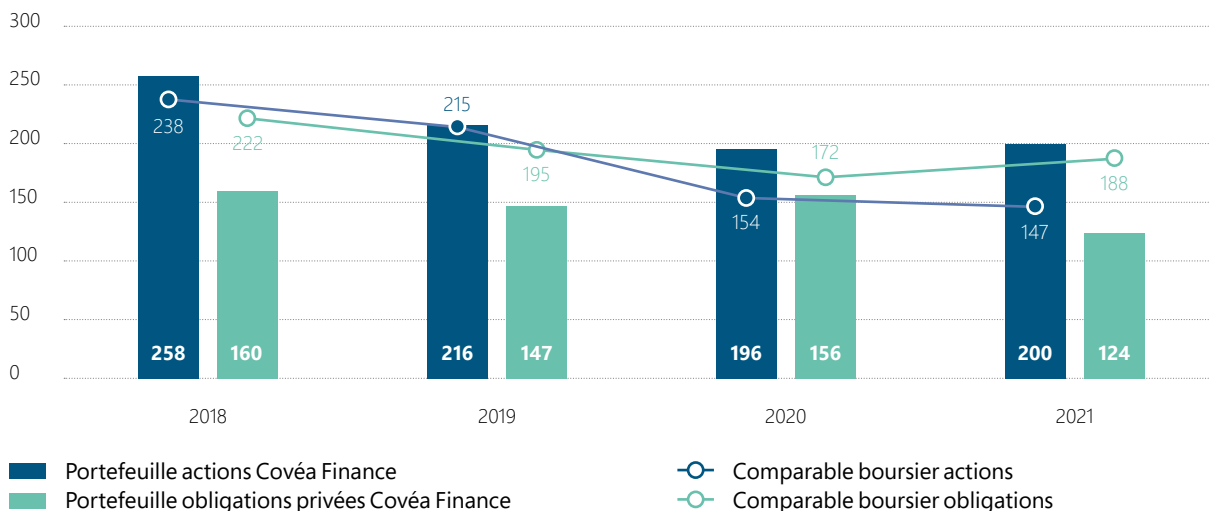
La politique d'engagement actionnarial encadre l'analyse ESG d'émetteurs privés et souverains (actions et dettes), le vote aux Assemblées générales et le dialogue actionnarial. Celui-ci permet à Covéa Finance de confronter les émetteurs à leurs enjeux matériels et de les inciter à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets environnementaux, sociaux et de gouvernance.

Les gammes de fonds à thématique environnementale et de fonds labellisés Investissement Socialement Responsable (ISR) font l'objet d'une notation spécifique.

Enfin, Covéa Finance calcule l'intensité carbone de la majeure partie des portefeuilles. Cet indicateur de référence répond aux objectifs de transparence (décret d'application de l'article 173-VI de la LTEC), de gestion du risque climatique (risques physiques et risques de transition) et de contribution aux objectifs de limitation du réchauffement climatique. Il est aussi utilisé dans l'analyse ESG des émetteurs et constitue un critère de sélection pour certains fonds à thématique environnementale.

INTENSITÉ CARBONE DES POCHEs ACTIONS ET OBLIGATIONS PRIVÉES

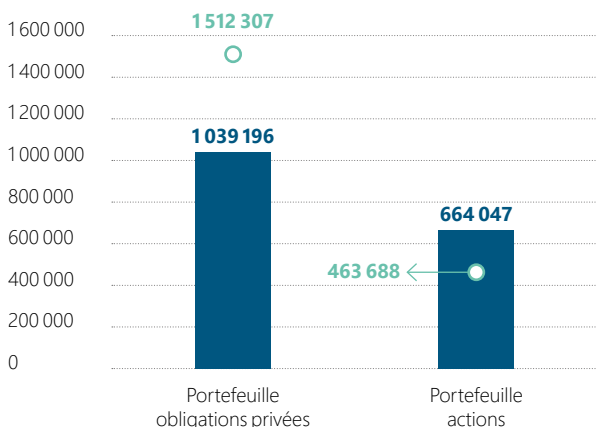
(en tonnes eq. CO₂ / M € du CA)



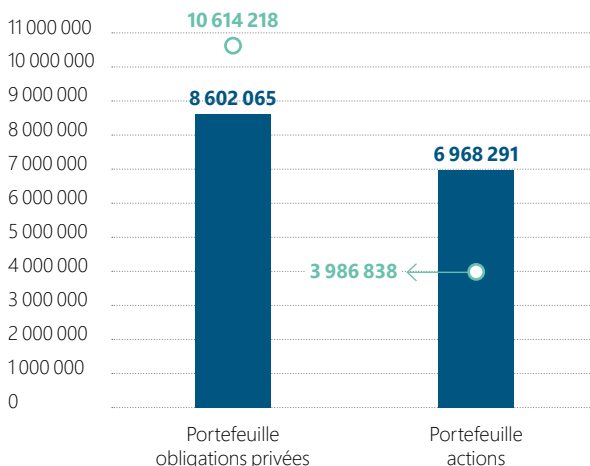
EMPREINTE CARBONE DES POCHEs ACTIONS ET OBLIGATIONS PRIVÉES

(en tonnes eq. CO₂)

Scopes 1 & 2



Scopes 1, 2 & 3



○ Comparable boursier

Actions de l'année et résultats

Covéa Finance reste plus que jamais attachée à l'équilibre des trois piliers Environnement, Social et Gouvernance (ESG) dans son analyse des risques de durabilité.

Ainsi, tout en se préparant activement à répondre aux futures exigences réglementaires (SFDR et taxonomie européenne) qui visent à fournir plus de transparence en termes d'impacts sur l'environnement, le changement climatique et la biodiversité, Covéa Finance a continué à avancer sur le plan social tout au long de cette année 2021.

Les fonds Covéa Perspectives Entreprises et Covéa Renouveau ont obtenu le label Relance. Ce label, créé en octobre 2020 dans le cadre d'un accord de place, a pour ambition de soutenir l'économie française post crise sanitaire et de permettre à tous les épargnants qui le souhaitent de contribuer à la relance de l'économie française en donnant du sens à leur épargne. Mais surtout, il vise à accompagner tout particulièrement les entreprises qui s'engagent en matière de création d'emplois sur le territoire français. Ces deux labellisations ont été suivies d'une campagne d'engagement actionnarial à destination des titres figurant dans ces deux fonds, enjoignant les dirigeants de ces sociétés à davantage de transparence et d'efforts sur l'emploi en France.

Covéa Finance a également rejoint la Coalition pour une Transition Juste. Il s'agit d'une plateforme collaborative lancée par *Finance for Tomorrow* qui réunit des gestionnaires et détenteurs d'actifs de l'écosystème financier français, avec pour mission de promouvoir auprès des entreprises une transition socialement acceptable vers des économies bas carbone. Adhérer à cette coalition répond en effet à notre volonté de participer à la transition vers une économie durable tout en maîtrisant l'impact social qui peut s'avérer négatif.

Enfin, le fonds Covéa Actions Solidaires a été récompensé par le label Finansol, gage de confiance, qui facilite et garantit le choix de l'épargnant et vient confirmer notre démarche solidaire. Ce fonds à dominante actions permet d'associer développement économique et progrès social : il investit entre 5 et 10 % de son actif en titres solidaires, c'est-à-dire auprès de structures non cotées ayant une utilité sociale (aide à la création d'entreprise, aide au retour à l'emploi, micro-crédit, insertion...) et entre 90 % et 95 % en titres cotés gérés selon un processus ISR.

En 2021, Covéa Finance a exercé son droit de vote pour 43 % des actions détenues, sur la base d'une analyse approfondie des résolutions par les analystes ESG et en application des principes définis dans sa politique d'engagement actionnarial.

À fin 2021, Covéa Finance a participé au vote de 115 Assemblées générales. Enfin, Covéa Finance a organisé 48 réunions avec des émetteurs au sujet des pratiques ESG de l'entreprise.

81 %

des encours gérés éligibles ont fait l'objet d'une analyse avec des critères ESG en 2021.

3.4.2 Investir dans des placements immobiliers responsables

Politique

Covéa mène une politique de placements immobiliers responsables. Portée par Covéa Immobilier, elle anticipe les évolutions, gère et suit l'efficacité énergétique du bâti, valorise l'attractivité du patrimoine et implique les occupants pour un usage écologique des bâtiments.

Un des axes stratégiques majeurs de la Direction Placement de Covéa Immobilier est de détenir un portefeuille responsable. Pour cela, elle s'est engagée et a signé, entre autres, la Charte d'efficacité énergétique des bâtiments, la Charte de l'économie circulaire dans le secteur de l'immobilier et de la construction (Charte de Circolab) et la Charte de gestion de l'eau de la ville de Paris.

Covéa Immobilier a aussi poursuivi l'animation de sa politique de développement durable et a, notamment, mis en œuvre des actions concrètes pour le Décret Tertiaire, via le projet « Éco Énergie Tertiaire », l'économie circulaire et la biodiversité.

Actions de l'année et résultats

Pour le compte de Covéa et de ses filiales, la Direction Placement de Covéa Immobilier a poursuivi en 2021 l'avancement de sa feuille de route.

Elle a développé des actions pour sensibiliser ses occupants :

- animation, une fois par an, des annexes environnementales auprès de nos locataires tertiaires, pour les surfaces supérieures à 1 000 m² ;

- distribution de guides locataires pour la plupart des nouveaux locataires ;
- organisation d'un comité vert avec tous les locataires ayant signé une annexe environnementale et concernés par le décret « Éco Énergie Tertiaire » ;
- organisation de rencontres et collaboration avec les locataires : réunions « bail vert » et création de comités verts regroupant les locataires.

La Direction Placement a également poursuivi l'optimisation du pilotage de ses consommations :

- par la digitalisation de la maintenance des immeubles tertiaires, 100 % des immeubles tertiaires multi-locataires intégrés ;
- par la mise en place du projet « Éco Énergie Tertiaire », 91 % des mandats autorisant l'accès aux données de consommation privatives de nos locataires ont été collectés, l'identification des plans d'actions d'économie d'énergie ;
- par un management instrumenté de l'énergie, notamment du chauffage pour les immeubles tertiaires multi-locataires et le résidentiel, accompagné d'un plan d'actions. Les immeubles restructurés et labellisés ont gagné 40 % de consommations d'énergie sur les cinq usages de la réglementation thermique ;
- par le développement d'une étude de faisabilité/opportunité d'installation de géothermie pour chaque projet éligible, afin d'offrir un mix énergétique sur le portefeuille ;
- par la mise en place systématique de systèmes hydro-économiques pour les réhabilitations de logements ;
- par l'intégration dans le cadre des grands projets de construction et réaménagement de 100 % du câblage des bornes électriques autos/vélos concernant la mise en œuvre des infrastructures définies par la réglementation et/ou la politique Covéa de déplacement pour les collaborateurs et usagers.

La Direction Placement de Covéa Immobilier, membre fondateur de Circolab (économie circulaire dans le bâtiment), a renforcé et accéléré son engagement pour le réemploi de matériaux, avec l'adhésion en 2021 au « Booster du Réemploi ». Dans ce cadre et avec l'objectif de poursuivre la démarche d'économie circulaire, cinq projets par an intègrent l'accélérateur pendant trois ans, à compter de 2022, dont le réemploi de matériaux dans la rénovation d'appartements. L'objectif est d'utiliser un maximum de peinture, carrelage, toilettes et parquets issus de précédents chantiers et de faire émerger des filières.

De plus, le réemploi de pièces détachées à récupérer de nos chantiers de travaux et maintenance a été mis en place avec nos mainteneurs.

Par ailleurs, Covéa Immobilier réalise systématiquement un audit développement durable avant chaque grand projet de restructuration.

La biodiversité, la gestion de déchets et la gestion de l'eau sont également des sujets au cœur de nos préoccupations :

- sur la biodiversité, aligné avec la notion de « bien vivre dans nos immeubles », un plan d'actions a été développé afin de mettre en valeur les espaces verts, leurs accès et le développement du « verdissement » des espaces extérieurs ;
- des plans d'actions visant à favoriser la mobilité douce et la revalorisation de places de parking en local vélo ont également été définis ;
- un état des lieux de la gestion des déchets a été réalisé afin d'évaluer la conformité de Covéa Immobilier avec la réglementation. Un plan d'actions a été ensuite défini avec une mise en œuvre prévue sur 2022 ;
- le tri sélectif des bio déchets a été mis en place sur le parc logements des 10^e et 12^e arrondissements, en collaboration avec la ville de Paris ;
- une grille de notation « Biodiversité » a été validée et testée sur des sites ;
- un projet de « Livre Blanc » de la Biodiversité pour Covéa a été lancé avec l'objectif de définir la politique du Groupe.

Enfin, Covéa Immobilier est l'un des fondateurs, aux côtés de l'OID et de Gécina, d'un programme d'accélération et de coordination autour de la biodiversité.

En 2021, le renouvellement de la certification BREEAM In-Use a été obtenu pour l'immeuble 14 Haussmann.

Covéa Immobilier réalise tous les ans un bilan de gaz à effet de serre des immeubles gérés pour le compte du Groupe.

162 000 m²

du patrimoine tertiaire ont fait l'objet d'une labellisation/certification (construction/rénovation) depuis 2012.

97 %

des immeubles tertiaires restructurés ont fait l'objet d'une labellisation/certification.

L'empreinte carbone des actifs de placement immobilier s'élevait à :

16,52 kgeqCO₂/m²

Émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie /m² pour MMA IARD SA (10,50 kgeqCO₂/m² en 2020).

La tonne équivalent CO₂ est calculée en multipliant les kWh d'énergie consommés par le facteur d'émissions de chaque type d'énergie. Les facteurs d'émissions de gaz à effet de serre sont issus de la base carbone suivant la dernière version en vigueur.

Les énergies utilisées sont l'électricité, le gaz, le réseau de chaleur de Paris (CPCU) et le réseau de froid de Paris (Climespace).

La donnée énergie correspond aux factures régularisées par Covéa Immobilier. Pour trois immeubles les données de gaz n'étaient pas disponibles, ce sont donc les données 2020 qui ont été reprises.

Les immeubles monolocataires ne sont pas pris en compte dans les calculs car les consommations d'énergie sont supportées par le locataire uniquement et donc inconnues pour Covéa.

Les surfaces prises en compte dans le calcul sont les m² de bureaux, de commerces, d'hôtels et résidentiels (hors surfaces autres, immeubles monolocataires, immeubles sans consommations d'énergie et parkings). Périètre temporel : 1^{er} décembre N-1 au 30 novembre N. Toutefois la temporalité des factures peut varier en fonction de la disponibilité des informations des fournisseurs d'énergie.

Le périmètre de consolidation de la donnée est la société juridique. Les variations des émissions de gaz à effet de serre liées à l'énergie/m² s'explique principalement par un changement de méthodologie visant à ne pas prendre compte en 2021 les surfaces sans consommation d'énergie.

3.5

Taxonomie européenne

Nouvelle réglementation européenne de la Taxonomie

Le Parlement européen a adopté le 18 juin 2020 le règlement européen Taxonomie (UE 2020/852) sur l'établissement d'un cadre visant à identifier les activités économiques durables au sein de l'Union européenne et à orienter les financements vers cette relance verte. En mettant à disposition des parties prenantes un cadre uniforme, notamment avec les objectifs environnementaux fixés dans ce règlement, la Commission européenne structure le processus de transition vers une économie résiliente et plus respectueuse de l'environnement.

La classification « taxonomie » s'articule autour de six objectifs environnementaux que doivent poursuivre les activités économiques pour être considérées comme durables :

1. l'atténuation du changement climatique ;
2. l'adaptation au changement climatique ;
3. la protection et l'utilisation durable des ressources aquatiques et marines ;
4. la transition vers une économie circulaire ;
5. la prévention et la réduction de la pollution ;
6. la protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

Pour l'exercice 2021, seuls les deux premiers objectifs environnementaux relatifs au changement climatique sont applicables. L'acte délégué sur l'article 8 du règlement Taxonomie (UE 2021/2178) définit le contenu et les modalités de publication sur les investissements durables pour les entreprises assujetties. L'acte délégué Climat (UE 2021/2139) précise les critères techniques d'analyse pour l'examen des activités durables eu égard aux deux premiers objectifs environnementaux. Les critères techniques au regard des quatre autres objectifs environnementaux ne sont pas encore publiés.

Pour qu'une activité soit durable, elle doit remplir les critères suivants :

- être éligible, c'est-à-dire être explicitement mentionnée dans les actes délégués du règlement Taxonomie ;
- contribuer substantiellement à un ou plusieurs des objectifs environnementaux précités ;
- ne causer aucun préjudice important à l'un des autres objectifs (*Do No Significant Harm*) ;
- être exercée dans le respect des garanties minimales ;
- être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission.

L'activité économique de la souscription d'assurance ou réassurance non vie figure parmi les activités éligibles au titre de l'objectif environnemental « adaptation au changement climatique ».

Pour les entreprises d'assurance, cela se traduit par la publication d'indicateurs relatifs aux investissements ainsi qu'aux activités économiques d'assurance (non-vie).

Les textes prévoient un déploiement progressif des publications. Au titre des exercices 2021 et 2022, il s'agit de publier uniquement :

- la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie/ total des investissements ;
- la part des primes non-vie brutes éligibles à la taxonomie/ total des primes non-vie.

Et à partir de l'année 2024, au-delà de l'éligibilité à la taxonomie, il faudra vérifier si ces activités respectent des critères d'examen techniques et ne nuisent pas aux autres objectifs environnementaux. Les publications porteront ainsi sur :

- la part des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques alignées à la taxonomie/ total des investissements ;
- la part des primes non-vie brutes alignées à la taxonomie/ total des primes non-vie.

3.5.1 Évaluation des investissements 2021 éligibles à la taxonomie

Pour Covéa, comme pour MMA IARD SA, dont l'ambition est d'accompagner chacun vers un monde de croissance durable, les investisseurs ont un rôle majeur à jouer pour assurer la transition vers une économie bas carbone.

MMA IARD SA publie pour la première fois des informations relatives à la part des investissements éligibles à la taxonomie européenne.

En tant qu'assureur, MMA IARD SA doit publier sur la base des données au 31 décembre 2021, la part dans le total des actifs :

- des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques éligibles à la taxonomie ;
- des investissements destinés au financement ou associés à des activités économiques non éligibles à la taxonomie ;
- des expositions, dans les actifs totaux, relatives aux gouvernements centraux, banques centrales et supranationales ;

- des instruments dérivés ;
- des investissements dans des entreprises non assujetties à la publication d'informations extra-financières en application de la réglementation NFRD.

Méthodologie de calcul du ratio des investissements éligibles

Pour le calcul du ratio, les chiffres considérés sont exprimés avec les caractéristiques suivantes :

- en valeur de marché (valeur boursière ou valeur d'expertise des immeubles) qui correspond aux pratiques de publication et communication sur les marchés financiers ;
- le total des actifs de placements couvre les produits de taux, les actions, l'immobilier et la trésorerie. Les coupons courus sur obligations et les unités de compte ne sont pas pris en compte ;
- réconciliation avec l'état récapitulatif des placements inclus dans les états financiers.

Par ailleurs, un exercice complémentaire volontaire et exploratoire a été réalisé sur le périmètre des valeurs mobilières confiées à Covéa Finance, société de gestion et filiale du Groupe Covéa à qui est confiée la très grande majorité des encours. Pour ce faire, Covéa Finance a fait appel au prestataire ISS pour l'évaluation des investissements éligibles à la taxonomie européenne.

La disponibilité des données ainsi que leur hétérogénéité est une limite à cette évaluation. En fonction de la qualité et du niveau de détail des informations recueillies, ISS évalue l'éligibilité des titres. Les différentes étapes du procédé et la disponibilité des données diminuent la qualité de l'évaluation. Le prestataire ISS ne couvre pas toutes les données des sociétés, en application de la note méthodologique ISS – Taxonomie : « *Les données sur la participation aux activités éligibles ainsi que sur les parts de revenus éligibles sont fournies pour plus de 59 000 émetteurs.* »

Définitions des catégories et périmètres

Les catégories liées à l'éligibilité ou à la non éligibilité des investissements à la taxonomie sont décrites ci-dessous.

- 1^{re} catégorie : part d'expositions sur des activités éligibles à la taxonomie

Ratio réglementaire : correspond à l'immobilier détenu en direct ou de façon indirecte car l'acquisition et la détention d'immeubles figurent comme activités éligibles en tant qu'activités permettant l'atténuation du changement climatique et l'adaptation au changement climatique.

Il s'agit de l'immobilier de placement, l'immobilier d'exploitation, les sociétés et fonds immobiliers et la dette hypothécaire.

Ratio volontaire : correspond à l'exercice réglementaire ainsi que, pour les actifs gérés par Covéa Finance, aux actions et obligations (sélectionnées à partir de l'extraction des mandats transparisés) considérées comme éligibles par le prestataire ISS suite à son analyse.

Les types d'actions et d'obligations sélectionnées pour l'analyse sont les actions, actions ordinaires, actions préférentielles, actions privilégiées, bons de souscription d'action, obligations convertibles en actions, obligations indexées sur l'inflation, obligations principales zéro coupon, obligations à taux fixe, obligations à taux révisable, obligations à taux variable et obligations à taux fixe/taux variable.

- 2^e catégorie : part d'expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie

Ratio réglementaire : correspond à la part d'expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie, majoritaire sur l'exercice 2021 puisque les données des contreparties NFRD ne sont pas encore disponibles.

Ratio volontaire : correspond à l'exercice réglementaire retraité, pour les actifs gérés par Covéa Finance, des actions et obligations (sélectionnées à partir de l'extraction des mandats transparisés) considérées comme éligibles par le prestataire ISS dans son analyse.

Résultats 2021

	Ratio réglementaire		Ratio volontaire*	
	Montant** (en M€)	%	Montant** (en M€)	%
Part des expositions sur des activités éligibles à la taxonomie	1 204	22,47	1 559	29,10
Part des expositions sur des activités non éligibles à la taxonomie	4 026	75,14	3 671	68,51
Part relative aux produits dérivés***	4	0,08	4	0,08
Part des expositions sur des entreprises non soumises à la NFRD (/DPEF)****	124	2,31	124	2,31
Total actifs soumis à taxonomie	5 358	100	5 358	100
Part des expositions sur des administrations centrales, locales (souverains), banques centrales ou des émetteurs supranationaux sur le total actifs placements*****	8 029	59,98	8 029	59,98
Total actifs placement	13 387	100	13 387	100

* Avec estimation du prestataire ISS.

** En valeur de réalisation.

*** Produits dérivés : bon de souscription d'action, contrepartie future, crédit défaut swap, *crédit total return swap*, *forex forward*, *future currency*, *future index*, *future other*, *future sur obligations*, *interest rate swap*, *option currency*, *option index*, *swap*, *swaption*, *warrant ordinary call*.

**** Estimation réalisée sur la base d'une catégorie « petites capitalisations » au sein du total des actifs gérés par Covéa Finance, ce ratio a ensuite été appliqué à la part des actifs gérés par Covéa Finance des différentes entités soumises à la DPEF obligatoire.

***** Catégories prises en compte : emprunts d'État, emprunts supranationaux.

3.5.2 Évaluation des primes émises 2021 éligibles à la taxonomie – Activité de souscription d'assurance (non-vie)

MMA IARD SA, en tant que membre du groupe Covéa, est depuis longtemps pleinement investie dans la lutte contre le changement climatique. Par conviction d'abord, parce que la recherche de solutions est notre ADN d'assureur mutualiste engagé. Par esprit de responsabilité aussi, en tant que membre d'un groupe leader en assurance auto et habitation sur le marché français.

Le groupe Covéa investit depuis plus d'une décennie dans la modélisation des risques climatiques, et plus particulièrement des phénomènes extrêmes. Le Groupe a ainsi publié en février 2022 un Livre blanc sur le changement climatique et les conséquences sur la sinistralité à horizon 2050.

Notre ambition est de poursuivre ces travaux de recherche, afin de pouvoir continuer à protéger nos sociétaires de manière durable. C'est une priorité du Groupe pour les années à venir.

MMA IARD SA publie ainsi pour la première fois des informations relatives à la part de son chiffre d'affaires en lien avec l'assurance des garanties climatiques souscrites par ses clients, comme prévu par la nouvelle réglementation européenne sur la taxonomie.

La fourniture des services d'assurance liés à la couverture de dangers liés au climat constitue une activité habilitante dès lors qu'elle satisfait aux critères d'examen technique et qu'elle correspond à une des huit lignes d'activité définies par la Directive Solvabilité II suivantes :

- (a) assurance de frais médicaux ;
- (b) assurance de protection du revenu ;
- (c) assurance d'indemnisation des travailleurs ;
- (d) assurance de responsabilité civile automobile ;
- (e) autre assurance des véhicules à moteur ;
- (f) assurance maritime, aérienne et transport ;
- (g) assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- (h) assurance assistance.

Les critères d'examen technique applicables à l'assurance non-vie concernent le leadership en matière de modélisation et de tarification des risques climatiques, la conception des produits permettant d'inciter à la prévention, la proposition de solutions innovantes en matière de couverture d'assurance, le partage de données avec les autorités publiques et un niveau de service élevé dans les situations faisant suite à une catastrophe naturelle.

Méthodologie de calcul du ratio de primes éligibles

La Commission européenne a apporté des précisions dans la FAQ publiée en décembre 2021 concernant les activités d'as-

surance non-vie éligibles à la taxonomie. La réponse à la question 16 précise qu'il s'agit de contrats d'assurance avec des conditions générales en lien avec la couverture des sinistres climatiques.

L'assiette de primes éligibles est ainsi déterminée en considérant l'ensemble des contrats des affaires directes et des acceptations pour lesquels figure dans les conditions générales une garantie explicite des sinistres survenant à la suite d'un péril naturel, regroupant les sinistres de type catastrophes naturelles relevant de la loi de 1982³ et les autres périls naturels les plus fréquemment assurés : tempête, grêle, poids de la neige, inondation (hors catastrophes naturelles), et gel.

Les contrats ne contenant pas de garantie climatique comme par exemple les formules « au tiers » en automobile sont considérés non éligibles.

Dès lors qu'un contrat couvre une garantie climatique, l'intégralité de la prime du contrat est prise en compte dans l'assiette d'éligibilité.

Ainsi, pour un contrat auto par exemple, dès lors que le contrat prévoit une garantie climatique, les primes des garanties responsabilité civile, dommage, garantie du conducteur, assistance et protection juridique sont également prises en compte dans l'assiette d'éligibilité.

Cette assiette de primes éligibles est finalement exprimée en fonction de la totalité des primes émises brutes de réassurance de la société.

Détail des activités de souscription non-vie éligibles et non éligibles

L'identification des activités de souscription non-vie éligibles à la taxonomie a fait l'objet d'un processus d'analyse complet des produits d'assurance comprenant une revue détaillée des garanties et des primes associées.

À la suite de ces travaux d'analyse, les principales familles de produits éligibles mises en évidence sont :

- l'assurance automobile des particuliers et des professionnels. Il s'agit des garanties climatiques tempête, grêle, neige ainsi que des garanties « catastrophes naturelles ». Les contrats « au tiers » assurant uniquement la garantie RC obligatoire sans garantie de dommage ont été exclus ;
- l'assurance multirisque habitation. À l'exception de certains contrats vie privée couvrant uniquement des garanties RC qui n'ont donc pas été pris en compte, les contrats commercialisés par MMA IARD SA couvrent *a minima* la tempête et les catastrophes naturelles. D'autres événements climatiques peuvent être couverts en option (grêle, neige, inondation, gel) ;
- les assurances multirisques des professionnels et des entre-

prises sur les marchés suivants : commerces, services, industrie, professions libérales, construction, agricole, immeubles, collectivités locales, loisirs et associations ;

- l'assurance affinitaire comprenant des polices couvrant des risques climatiques.

Ces produits correspondent d'une manière générale aux lignes d'activités :

- (e) autre assurance des véhicules à moteur ;
- (f) assurance maritime, aérienne et transport ;
- (g) assurance incendie et autres dommages aux biens ;
- (h) assurance assistance.

Les principales familles de produits d'assurance non-vie non éligibles sont les suivantes :

- l'assurance RC professionnelle ou vie privée ;
- l'assurance automobile des particuliers et des professionnels pour les contrats « au tiers » uniquement ;
- l'assurance construction dommage ouvrage et RC décennale ;
- les garanties de financement automobile en assurance affinitaire ;
- l'assurance santé individuelle et collective.

Elles correspondent d'une manière générale aux lignes d'activités :

- (a) assurance de frais médicaux ;
- (b) assurance de protection du revenu ;
- (c) assurance d'indemnisation des travailleurs ;
- (d) assurance de responsabilité civile automobile.

La méthodologie retenue pour l'identification des primes éligibles inclut la prise en compte de la totalité des primes d'un contrat dès lors que celui-ci intègre une garantie climatique. Ainsi dans l'assiette d'éligibilité, il est tenu compte également des garanties responsabilité civile des contrats auto incluant une garantie dommage (comptabilisées dans la ligne (d)) ou des garanties des conducteurs (comptabilisées dans la ligne (b)).

En ce qui concerne les assurances santé individuelle et collective, la réglementation de la taxonomie les considère également comme des activités éligibles si les conditions générales intègrent la couverture des risques climatiques.

Ces produits ne contiennent aucune exclusion sur les consé-

³ Le régime de catastrophes naturelles français est unique au monde et offre une excellente couverture contre les risques climatiques. Ce régime est encadré par la loi du 13 juillet 1982. Aux termes de la loi, sont considérés comme effets des catastrophes naturelles « les dommages matériels directs non assurables ayant eu pour cause déterminante l'intensité anormale d'un agent naturel lorsque les mesures habituelles à prendre pour prévenir ces dommages n'ont pu empêcher leur survenance ou n'ont pu être prises ». Les principaux risques assurés dans ce régime sont l'inondation, la sécheresse, le tremblement de terre, la coulée de boue,.... Dès lors qu'un contrat d'assurance intègre une garantie dommage, il doit également intégrer les garanties « cat nat ».

quences à l'atteinte à l'intégrité physique ou mentale de personnes à la suite d'un risque climatique et ne prévoient pas de garanties explicites couvrant les risques climatiques. Par ailleurs, les assureurs n'ont pas accès aux informations médicales permettant d'identifier l'origine des sinistres pour cause de secret médical. Ainsi, il est impossible d'identifier la part des primes correspondant à la couverture des frais de soin ou de protection des revenus liés à des événements climatiques. Ces activités n'ont donc pas été intégrées dans les activités éligibles à la taxonomie.

Enfin, les acceptations en réassurance opérées par MMA IARD SA concernent un périmètre réduit. Par le jeu de mécanisme de réassurance interne, l'existence de traités corres-

pondant à des acceptations en réassurance avec des cédantes internes au Groupe entraîne une légère hausse de l'assiette d'éligibilité.

Résultat 2021

Sur l'exercice comptable 2021, le montant des primes émises brutes de réassurance éligibles à la taxonomie s'élève à 3,28 milliards d'euros pour un montant total de 5,18 milliards d'euros.

La part des primes émises brutes de réassurance éligibles à la taxonomie rapportée au total des primes émises de MMA IARD SA s'élève à 63 %.

Présentation des enjeux et KPI associés par risque extra-financier

Table de concordance

Risques extra-financiers liés au modèle d'affaires	Enjeux par risque	KPI	Paragraphe
Risque de dégradation du climat social	Maintenir la qualité du dialogue social		3.2.4
	Contribuer au développement durable du capital humain et à la gestion des talents		3.2.2
	Promouvoir la diversité et l'égalité des chances	Taux de féminisation par statut	3.2.3
	Assurer la santé et la qualité de vie au travail des salariés		3.2.1
Risque cyber	Garantir la protection des données personnelles		3.1.6
	Protéger les SI des cyberattaques	Taux de collaborateurs formés à la SSI	
Risque de réputation	Promouvoir la RSE dans la gouvernance et la pratique des affaires	Taux de cadres formés à la lutte anticorruption	3.1.5
	Participer à l'évolution socio-économique de nos territoires		3.1.3
Risque technique et commercial	Créer une expérience client qui accompagne autant qu'elle assure	Note de satisfaction à chaud	3.3.1
	Adapter nos offres, nos services et nos prestations d'indemnisation aux enjeux sociétaux et environnementaux		3.3.2
	Partager notre science du risque, sensibiliser et engager la prévention		3.3.3
Risque ESG lié à nos investissements (hors Fidélia)	Intégrer les critères ESG à la stratégie d'investissement		3.4.1
	Investir dans des placements immobiliers responsables	Émissions de GES de l'immobilier de placement (scopes 1 et 2 en TeqCO ₂ /m ²)	3.4.2
Risque environnemental lié à notre activité	Maîtriser l'empreinte environnementale liée à notre activité	Émissions de GES de l'immobilier d'exploitation (scopes 1 et 2 en TeqCO ₂ /m ²)	3.1.4



MMA IARD SA

14, boulevard Marie-et-Alexandre-Oyon

72030 Le Mans CEDEX 9

Tél. : 02 43 41 72 72

www.mma.fr

www.entreprise.mma.fr

